

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

5.12.1m. GRILLE PATRIMONIALE

COMMUNE DE VINCENNES

Établissement Public Territorial
Paris Est Marne&Bois (EPT 10)

PADD débattu le 07 décembre 2021

PLUi approuvé le 12 décembre 2023



SOMMAIRE

Pour la commune de Vincennes.....	3
1. Patrimoine bâti protégé au titre du Code de l'urbanisme	3
1.1. Liste des éléments de patrimoine bâti remarquable repérés :.....	4
2. Patrimoine naturel protégé au titre du Code l'Urbanisme	131
2.1. Liste des éléments de patrimoine naturel remarquable repérés :.....	132



Pour la commune de Vincennes


1. Patrimoine bâti protégé au titre du Code de l'urbanisme


Règle générale :


- Se référer aux dispositions de l'article 12 (Règles relatives aux bâtiments et éléments particuliers protégés et remarqués) des règlements de zone (5-2 à 5-11)



1.1. Liste des éléments de patrimoine bâti remarquable repérés :

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Patrimoine de logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	1	Q 46	94, avenue Aubert	Immeuble de rapport de 1914	Non	<p>Immeuble de rapport : Construction à usage d'habitation multifamiliale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + entresol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Architecture remarquable Écriture éclectique : Il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes ...) voire aux pays (Suisse, Italie ...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critère de choix culturel, ensemble intéressant par sa composition : immeuble sur rue formant angle sur une cour de type ruelle privée, associé par un passage avec un immeuble « sur cour » (façade sur la ruelle).</p> <p>Immeubles représentatifs de la typologie, réalisés par Marie Hubert architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement + grille +R+4 Écriture : historicisme : immeuble sur rue type Louis XIII, emprunts haussmanniens : balcons, tendance art nouveau pour les bow-windows. Immeuble sur cour tendance art nouveau.</p> <p>Préserver l'implantation, la grille et les plantations sur la cour-ruelle.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le pavement, les ferronneries et les céramiques de l'immeuble sur cour.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	2	X 81	3 bis, 5 bis rue Louis Besquel	Maison de ville de 1906	Non	<p>Maison de ville : implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux.</p> <p>Elle est d'une volumétrie simple, et comprend à l'origine, le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles. Écriture éclectique :</p>	<p>Critères de choix : Culturel :</p> <p>Ensemble de 4 maisons de ville de composition symétrique : 2 maisons en retrait au centre, 2 maisons formant avant corps sur les limites latérales.</p> <p>Ensemble représentatif de l'écriture éclectique avec emprunts balnéaires. Réalisé par G. Malo, architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement et en retrait, jardin+grille, R+1+C Écriture : ensemble de maisons de ville mitoyennes en brique ou maçonnerie</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							<p>Il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basque, flamandes voire aux pays (suisse, Italie...)). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo</p> <p>« genre terroir Ile de France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>		<p>enduite. Emprunts balnéaires : toitures à coyaux, et débord orné de consoles en bois sculptées. Lucarnes pendantes à croupe ou en bâtière avec lambrequin et garde-corps en bois ouvragé. Balcon bois sur consoles formant abri de la fenêtre inférieure.</p> <p>Diversité des baies, dimensions+ formes : linteaux droits, en anse de panier, en plein cintre. Attention au ravalement. Conserver le parement et des éléments bois ouvragés : balcons, consoles, lucarnes, menuiseries ...</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	3	X 80	7, rue Louis Besquel	Immeuble de rapport de 1912	Non	<p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + entresol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies. Ecriture Eclectique : un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basque, flamandes voire aux pays (suisse, Italie Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo « genre terroir Ile de France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture éclectique, emprunts historicistes. Réalisé par E. Laurent architecte</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : Implantation à l'alignement, R+2+combles Ecriture : Construction brique, modénature simple : arcs de baie et corniche en brique, appuis de baie et bandeaux en maçonnerie enduite. Variété de baies, Ferronneries</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							anciennes, médiévales, gothiques, antiques		<p>ouvrages. Les travées latérales sont en saillie et sont individualisées par des toitures à 2 pans et à croupes, à forte pente. Toiture centrale à la Mansart.</p> <p>Lucarnes : attention à la qualité du ravalement, jointoiement, conserver le parement et les ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	4	X 77	15, rue Louis Besquel	Maison de ville de 1905	Non	<p>Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux.</p> <p>Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles.</p> <p>Ecriture Eclectique :</p> <p>Il s'agit d'un mélange d'éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basque, flamandes voire aux pays (suisse, Italie ...)). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo « genre terroir Ile de France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques</p>	<p>Critères de choix : Culturel : maison représentative de la typologie et de l'écriture éclectique emprunts régionalistes (faux pan de bois) et art nouveau (baies).</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+1+C</p> <p>Ecriture : Maçonnerie enduite en rez-de-chaussée et faux pan de bois remplissage briques apparentes à l'étage. Rez-de-chaussée surélevé. Composition d'ensemble des baies du rez-de-chaussée formant un arc en anse de panier.</p> <p>Modénature : cabochons et céramiques. Couverture en ardoise.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	5	X 76 X 75	17-19 rue Louis Besquel	Immeubles de rapport (n° 17 : 1905, surélévation en 1933, n°19 : 1903)	Non	<p>Architecture remarquables et séquence architecturale remarquable</p> <p>Immeuble de rapport Construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + entresol), étages nobles et le comble.</p> <p>Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture Eclectique : Il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basque, flamandes voire aux pays (suisse, Italie ...)). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo « genre terroir Ile de France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture eclectique.</p> <p>Réalisé par : N°17 Quarez architecte</p>	<p>parement et la modénature. Conserver des menuiseries adaptées à la forme des baies.</p> <p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+4 ou 5</p> <p>Ecriture : Construction brique, emprunts balnéaires : débord de toit orné de consoles en bois sculpté. Balcon filant à l'étage de couronnement. Modénature en maçonnerie enduite : linteaux et appuis de baie.</p> <p>Barres d'appuis en ferronnerie. Soubassement en pierre meulière + parement enduit. Toiture à 2 pans.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, jointoiement, conserver le parement, les ferronneries.</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	6	X 62 X 63	18,20,22 rue Louis Besquel	Immeubles de rapport du début du 20 ^e siècle	Non	<p>Architecture remarquable et séquence urbaine remarquable.</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture Eclectique</p> <p>Il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basque, flamandes voire aux pays (suisse, Italie ...)). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo « genre terroir Ile de France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, □</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de éclectique, tendance art nouveau : verticalité de la composition affirmée par la répétition des éléments en saillie - bow-windows superposés en pierre appareillée N°20/22 et maçonnerie enduite N°18.</p> <p>Décor à motifs floraux.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+4+combles</p> <p>Ecriture : Immeubles en briques.</p> <p>Modénature brique + pierre au N°20/22, + maçonnerie enduite au N°18 : linteaux et appuis de baies, oriels en saillie, soubassement avec parement en bossage continu.</p> <p>Balcons filants au dernier étage.</p> <p>Toiture à la Mansart avec lucarnes rampantes.</p> <p>Ferronneries ouvragées.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature et les ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles.	7	X 74 X 73 X 72	21, 23 et 25 rue Louis Besquel	Villas du début du 20 ^e siècle	Non	<p>Architecture remarquable et séquence architecturale remarquable</p> <p>Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : ensemble de villas représentatives de la typologie et de l'écriture éclectique avec emprunts vernaculaires et régionalistes. Séquence architecturale intéressante.</p> <p>N°25 réalisé par G. Malo architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, avec avant-corps à l'alignement, jardin + grille, R+1+C</p> <p>Ecriture :</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							<p>scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>		<p>Constructions formées de plusieurs volumes assemblés. Toitures complexes : assemblage de plusieurs toitures à deux pans et à croupes, lucarnes variées : en bâtière, à croupe, à demi-croupe, pignon, rampante.</p> <p>Diversité des types et dimensions de baies. Nombreux éléments en saillie. N°21 : avant corps sur rue formant loggia au rdc et balcon couvert à l'étage. Petites toitures sur consoles bois accolées à la façade au-dessus des baies du Rdc.</p> <p>Polychromie structurelle pierre et brique. N°23 : avant-corps en rdc surmonté : terrasse, modénature en brique vernissée, bas-reliefs en céramique. N°25 : oriel en saillie sur la travée centrale surmonté balcon et lucarne en bâtière formant pignon.</p> <p>Parement enduit au N°23+25. Attention à la qualité des ravalements. N°21 : jointoiement. Conserver le parement et les</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									éléments de modénature	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	8	X 64 X 65	26 et 28, rue Louis Besquel	Villas de 1904	Non	<p>Architecture remarquable et séquence architecturale remarquable Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p> <p>Écriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : ensemble de villas représentatives de la typologie et de l'écriture éclectique avec emprunts vernaculaires et régionalistes. Séquence architecturale intéressante. N°26 réalisé par G. Malo architecte.</p>	<p>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement et sur une des limites de propriété : au centre jardin+grille, R+1+C</p> <p>Écriture : 2 villas de volumétrie globale simple, toitures à 2 pans avec débords de toit côté rue et pignon débordant à redents côté jardin. N°26 : maçonnerie enduite et brique. Cheminée dans l'épaisseur du pignon débordant. « Galerie » en saillie au premier étage, garde-corps et charpente bois. Lucarne à pans brisés et à croupe en retrait dans la toiture. Portail couvert d'une toiture à 2 pans et à croupes en tuiles plates. Diversité de baies. N°28 :</p> <p>Maçonnerie de brique avec modénature brique vernissée (linteaux de baies), parement enduit (oriel sur le pignon) et blocs de pierre à peine équarris (dispersés dans la</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									<p>façade).</p> <p>Pignon côté jardin : oriel en saillie surmonté d'un balcon couvert d'une toiture à croupe en débord. Attention à la qualité des ravalements, jointoiement. Conserver le parement, les différents éléments de modénature et menuiseries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	9	X 71 X 70 X 69	27, 29 et 29 bis rue Louis Besquel	Maisons de ville de 1924	Non	<p>Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux. Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles.</p> <p>Ecriture Eclectique : Il s'agit d'un mélange d'éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basque, flamandes voire aux pays (suisse, Italie ...)). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo « genre terroir Ile de France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques</p>	<p>Critères de choix : Culturel : ensemble de maisons de ville représentatives de la typologie et de l'écriture éclectique. Séquence architecturale intéressante. N°25 réalisé par F. Colin architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement N°29bis : R+2, N°29 : R+3, N°27 : R+2+terrasse Ecriture : Construction en brique et maçonnerie enduite. Garages en rez-de-chaussée. Accès au logement par escalier extérieur. Loggia au premier étage pour l'ensemble. Au n°29, balcon au 2^e et pignon avec toiture en débord couvrant le 3^e étage. Variété de fenêtres. Ferronneries. Attention à la qualité des ravalements, jointoiement.</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									Conserver les différents éléments de modénature.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	10	O 44	1, avenue du Château	Immeuble de rapport du début du 20 ^e siècle	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture Eclectique :</p> <p>Il s'agit d'un mélange d'éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basque, flamandes voire aux pays (suisse, Italie ...)). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo « genre terroir Ile de France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques</p>	<p>Critères de choix : culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture : éclectique, tendance art nouveau.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5+C</p> <p>Ecriture : éclectique, tendance art nouveau.</p> <p>Construction en brique et modénature enduite : appuis et linteaux de baies, corniches, bandeau, bow-windows.</p> <p>Affirmation de la verticalité par les bow-windows superposés des travées latérales; balcon filant à l'étage surmonté comble à la Mansart avec lucarnes fronton et lucarnes rampantes.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, jointoiement, conserver le parement, les ferronneries. Devantures commerciales.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	11	O 114	22, avenue du Château	Immeuble de rapport de 1911	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture Eclectique :</p> <p>Il s'agit d'un mélange d'éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basque, flamandes voire aux pays (suisse, Italie ...)). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo « genre terroir Ile de France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture éclectique, tendance art-nouveau</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5+C</p> <p>Ecriture : éclectique, tendance art nouveau.</p> <p>Construction en brique et modénature pierre et brique (jeu d'appareillage) : bandeaux, corniche, linteaux et appuis de baie.</p> <p>Oriels en saillie sur les travées latérales. Balcons filants aux 2^e et 5^e étages. Les deux travées centrales sont surmontées d'une double lucarne pignon ornée de bas-reliefs sculptés.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature et les ferronneries.</p> <p>Devantures commerciales.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	12	O 91	29, avenue du Château	Immeuble de rapport du début du 20 ^e siècle	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture Eclectique :</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture éclectique : emprunts historicistes (pilastres), tendance art nouveau (décor floral)</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+4+C</p> <p>Ecriture : Construction en maçonnerie enduite. Rdc et 1er étage en bossage. Travée centrale avec porte d'entrée</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							<p>Il s'agit d'un mélange d'éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basque, flamandes voire aux pays (suisse, Italie ...)). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo « genre terroir Ile de France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques</p>		<p>surmontée d'un balcon, travée ornée de pilastres cannelés (emprunt historiciste). Décor à motifs végétaux (art nouveau) : linteaux et appuis de baies, bandeaux, corniches. Balcon filant au dernier étage. Ferronneries ouvragées. Attention à la qualité du ravalement, décor dans l'enduit, conserver les ferronneries. Devantures commerciales.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	13	H 116 H 117	58-60, rue du Commandant Mowat	Maison de ville antérieure à 1947, entre-deux-guerres	Non	<p>Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux. Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles.</p> <p>Ecriture Eclectique : Il s'agit d'un mélange d'éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basque, flamandes voire aux pays (suisse, Italie ...)). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo « genre terroir Ile de France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques</p>	<p>Critères de choix : ces deux maisons témoignent de la permanence de l'approche éclectique et régionaliste dans les maisons de l'entre-deux-guerres.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	14	N 4 N 6	2+4 rue Condé-sur-Noireau + 1 avenue du Gabriel Péri	Immeuble de rapport de la fin du 19 ^e siècle.	Non	<p>Architecture, séquence architecturale et position urbaine remarquables</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Haussmann : Caractérisé par l'usage exclusif de la pierre de taille et l'apparition de balcons filants à tous les étages, l'époque haussmannienne tend à effacer la hiérarchie entre les différents niveaux de l'immeuble.</p> <p>Le décor souligne l'empilement des niveaux superposés. Apparition des persiennes pliantes, escamotable dans l'embrasure des baies. Ensuite remplacées par les persiennes métalliques.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : 3 immeubles représentatifs de l'écriture haussmannienne formant une séquence remarquable. Position urbaine remarquable : angle.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+4+C Ecriture : Haussmannien : pierre de taille, modénature : corniche, soubassement, harpage. Dans l'angle : lucarnes fronton et lucarnes rampantes dans le brisis. Les deux autres immeubles ont 2 niveaux de comble, le 2e niveau avec petites lucarnes. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature et les ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	15	D 93	22, rue Crébillon	Villa de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » :</p>	<p>Critères de choix : Culturel : Maison représentative d'une écriture éclectique avec emprunt art nouveau pour les ferronneries du RDC, vernaculaire pour la construction.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait jardin+grille, R+1+C Ecriture : Construction en brique avec modénature en briques vernissées : bandeau et médaillon, incrustations de céramiques à motifs floraux au dessus des fenêtres du premier étage. Linteaux</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...		de baie brique et enduit au rdc. Balustrade ouvragée de type art nouveau au rdc. Attention à la qualité des ravalements, jointoiement. Conserver le parement, les ferronneries : balustrade.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	16	H 166 H 164	1 rue DeFrance et 12 à 18 rue du Commandant Mowat	Cité-jardin de 1932	Non	<p>Architecture, séquence et position urbaine remarquable</p> <p>Cité-jardin : abritations à usage locatif destinées à l'origine aux populations ouvrières. Les constructions sont généralement groupées autour d'un square ou d'un jardin accessible par un porche. Le plus souvent en briques, avec une modénature simple, elles forment des ensembles caractéristiques.</p> <p>Rationaliste : le rationalisme se caractérise par l'usage de la brique dont l'industrialisation réduit considérablement les coûts. Sa taille et son poids, largement inférieurs à la pierre facilitent aussi la mise en œuvre. Les appareillages de briques sont fréquemment polychromes et éventuellement avec des pièces métalliques apparentes. C'est l'écriture qui correspond majoritairement aux bâtiments publics de la fin du 19^e et début 20^e siècle.</p>	<p>Critères de choix : Historique : ensemble d'immeubles représentatifs de la production de logements sociaux du début 20^e</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5+attique Ecriture : Rationaliste : brique, polychromie structurelle.</p> <p>Éléments saillants : linteaux et appuis de baie, bowwindows, balcon de l'étage d'attique en ciment.</p> <p>Préserver les espaces laissés libres dans la composition d'ensemble, espace vert au centre. Accès par porche avec vue sur la cour.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, jointoiement, conserver le parement, la modénature ciment.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	17	J 40	128, rue DeFrance	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture, et position urbaine remarquables</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique. Position urbaine remarquable, angle dans l'axe de perspective depuis la rue DeFrance.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5</p> <p>Ecriture : construction en brique et parement enduit, soubassement en bossage continu, étage de couronnement enduit, souligné par un balcon filant. Pan coupé dans l'angle, mis en valeur par un oriel toute hauteur et de larges baies dans l'axe de la rue DeFrance.</p> <p>Modénature brique et enduit : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	18	A 55	2 bis, rue des Deux Communes	Maison de ville du début du 20 ^e siècle, entre 1900 et 1935	Non	<p>Architecture remarquable Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux.</p> <p>Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides</p>	<p>Critères de choix : ce bâtiment à l'alignement répond à une typologie intermédiaire entre l'habitat et le bâtiment productif, par le portail qui donne accès à l'arrière de la parcelle.</p> <p>L'affectation actuelle d'école de musique</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							<p>de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles.</p> <p>Ecriture Eclectique : Il s'agit d'un mélange d'éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basque, flamandes voire aux pays (suisse, Italie ...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo « genre terroir Ile de France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques</p>			
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	19	G 75 G 74	73,75, rue Diderot	Villa de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable : Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : villa représentative de la typologie et de l'écriture</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, R+1</p> <p>Ecriture : maisons jumelles entièrement recouvertes d'un parement en céramique de grande qualité.</p> <p>Modénature réalisée par des motifs dans le parement céramique : encadrement de baies, bandeaux et frise.</p> <p>Appuis de baie en ferronnerie ouvragée. RdC surélevé, accès par un perron couvert D'une remarquable marquise ouvragée.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									parement et les ferronneries	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	20	G 169	99, rue Diderot	Maison de ville du début du 20 ^e siècle, entre 1900 et 1935	Non	<p>Architecture remarquable Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux. Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles.</p> <p>Ecriture Eclectique : Il s'agit d'un mélange d'éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basque, flamandes voire aux pays (suisse, Italie ...)). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo « genre terroir Ile de France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques</p>	Critères de choix : ce bâtiment à l'alignement répond à une typologie intermédiaire entre la maison de ville et le petit immeuble	<u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u>	
Vincennes	Equipements patrimoniaux	21	G 232	106-108, rue Diderot, groupe scolaire de l'Est	Ecole de 1909	Non	<p>Architecture et séquence architecturale remarquable</p> <p>Equipement : la forme de l'édifice s'adapte à la fonction qui lui est dévolue. Elle représente un « événement » dans le tissu urbain en dérogeant aux règles morphologiques qui caractérisent les autres édifices. Il s'agit donc d'une construction unique et atypique dans l'alignement urbain.</p> <p>Rationaliste : le rationalisme se caractérise par l'usage de la brique dont l'industrialisation réduit considérablement les coûts. Sa taille et son poids, largement inférieurs à la pierre facilitent aussi la mise en œuvre. Les appareillages de briques sont fréquemment polychromes et éventuellement avec des pièces métalliques apparentes. C'est l'écriture qui correspond majoritairement aux bâtiments publics de la fin du 19^e et début 20^e siècle.</p>	Critères de choix : Historique : architecture représentative du rationalisme utilisé pour la plupart des bâtiments public de cette époque. Réalisé par H. Quarez architecte, Bertrand entrepreneur	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R et R+1</p> <p>Ecriture : Rationaliste : brique.</p> <p>Eléments saillants : linteaux et appuis de baie, corniche ciment.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, jointoiement, conserver le parement, la</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									modénature ciment.	
Vincennes	Equipements patrimoniaux	22	H 102	110/112 rue Diderot, école maternelle de l'Est	Ecole de l'entre-deux-guerres		<p>Architecture remarquable</p> <p>Equipement : la forme de l'édifice s'adapte à la fonction qui lui est dévolue. Elle représente un « événement » dans le tissu urbain en dérogeant aux règles morphologiques qui caractérisent les autres édifices. Il s'agit donc d'une construction unique et atypique dans l'alignement urbain.</p> <p>Rationaliste : le rationalisme se caractérise par l'usage de la brique dont l'industrialisation réduit considérablement les coûts. Sa taille et son poids, largement inférieurs à la pierre facilitent aussi la mise en œuvre. Les appareillages de briques sont fréquemment polychromes et éventuellement avec des pièces métalliques apparentes. C'est l'écriture qui correspond majoritairement aux bâtiments publics de la fin du 19^e et début 20^e siècle.</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Historique : architecture représentative du rationalisme utilisé pour la plupart des bâtiments public de cette époque.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R et R+1</p> <p>Ecriture : Rationaliste : brique. Eléments saillants : linteaux et appuis de baie, corniche ciment</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, jointoiement, conserver le parement, la modénature ciment.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	23	H 144 H 145	163-165, rue Diderot	Maison de ville du début du 20 ^e siècle, entre 1900 et 1935	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux. Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles.</p> <p>Ecriture Eclectique : Il s'agit d'un mélange d'éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basque, flamandes voire aux pays (suisse, Italie ...)). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des inventions ex-nihilo « genre terroir Ile de France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques</p>		<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	24	P 8	2 rue de l'Égalité	Immeuble de rapport de 1905	Non	<p>Architecture remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture réalisé par E. Milon, architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5+C</p> <p>Ecriture : construction en brique, soubassement (Rdc +1er) avec parement en bandes pierre taillée et brique.</p> <p>Modénature pierre : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux. Balcon filant au dernier niveau.</p> <p>Toiture à la Mansart avec lucarnes rampantes. Attention à la qualité du ravalement, jointoiement. Conserver le parement.</p>	<p>CADASTRE</p>  <p>Accusé de réception en préfecture 094-200057901-2019-10-02-ANNEXE-DEL117-1-DE Date de télétransmission : 02/10/2019 Date de réception préfecture : 02/10/2019</p> <p>Chargé d'étude : Une fenêtre sur la ville - 2005</p>
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	25	M 50	9 et 11 avenue Fayolle	Immeuble de rapport de la fin du 19 ^e siècle	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Néo-classique : construction assez modeste, à l'origine en simple moellon enduit au plâtre ou en pan de bois et plâtre. La composition n'est cadrée que par des pilastres de refends ou des</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture néoclassique : ensemble de la façade au même nu, toiture à 45°, modénature simple (bandeaux, dais, chambranles), volets battants en bois. Cependant cette construction est postérieure à l'époque dite néo-classique (début 19^e), ce qui engendre une différence notable : l'immeuble est en pierre de taille.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait : milieu de parcelle,</p> <p>Ecriture : Rdc surélevé sur une cave marquée par la présence de soupiraux en façade. 2 accès avec perron : droit ou double (2 escaliers latéraux), balustre en pierre. 4 balcons avec</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							harpages d'angles qui relient de minces bandeaux d'appui. L'ensemble de la façade est au même nu, toiture à 45° avec des lucarnes à croupe. Modénature simple ; refend, dais et chambranles. Et un seul élément mis en scène : la corniche à modillons dessinant l'arête du toit ou bien le balcon continu de l'étage de couronnement.		garde-corps en ferronnerie au 1er. Modénature simple : bandeaux, corniches, linteaux de baie. Parement du rdc en bossage. Fronton sculpté au-dessus des portes Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, les ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	26	N 65	21, avenue Foch	Villa du début du 20 ^e siècle	Non	<p>Architecture remarquable Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : villa représentative de la typologie et de l'écriture.</p> <p>Emprunts Louis XV : toiture plate masquée par un couronnement formée de balustres.</p> <p>La composition est toujours symétrique, la présence de vase ou flammes en ornementation au-dessus des pilastres est fréquente.</p> <p>Parement en pierre de taille ou enduit couvrant beige clair.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin+grille, R+1+terrasse</p> <p>Ecriture : Construction en pierre. Modénature sculptée et incrustation de cabochons et céramiques, encadrements de baie, bandeaux, corniches...</p> <p>Percement régulier des baies, barres d'appui en ferronnerie.</p> <p>Toiture terrasse avec balustrade en pierre.</p> <p>Conserver le parement, la modénature et les ferronneries.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	27	N 66 N 67	23-25, avenue Foch	Immeuble de rapport de 1932	Non	<p>Architecture et séquence architecturale remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture éclectique. Constructions inspirées par la politique hygiéniste des années 1920 qui engendrera la typologie HBM : présence de redents, courettes, pour apporter plus de lumière et d'aération Réalisé par Tsalpatouros ingénieur ECP, architecte</p>	<p>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin + grille, volumétrie R+6+C</p> <p>Ecriture : Pierre de taille et maçonnerie enduite, parement en bossage continu (n°23 : toute la façade, n°25 : soubassement). Toiture à la Mansart avec lucarnes rampantes et lucarnes en bâtière dans le brisis.</p> <p>N° 23 : tendance art nouveau : décor à motifs végétaux, bow-windows superposés en saillie sur toute la hauteur de la façade, art déco pour les ferronneries.</p> <p>Balcons filants au 2^e+dernier étage sur rue, et à tous les niveaux sur la façade en retrait. N°25 : emprunts néoclassiques : motifs du décor (dais surmontant les baies), « péristyle » formant porche d'entrée. Les trois travées centrales forment un avant-corps. Oriels arrondis au centre</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									des façades en retrait. Balcons filants au 4e + dernier niveau. Conserver le parement, la modénature et les ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	28	N 68	27, avenue Foch	Villa de la fin du 19 ^e siècle	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : villa représentative de la typologie et de l'écriture éclectique avec emprunts « Napoléon III »</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin+grille, R+1</p> <p>Ecriture : emprunts « Napoléon III » : toitures à deux pans et à croupes. Moellon enduit plâtre et chaux, peint en blanc, parement traité en bossage sur les trumeaux de la porte d'entrée et dans les angles.</p> <p>Modénature : encadrements de baie, corniches et bandeaux de type classique. Barres d'appui en ferronnerie ouvragée à l'étage. Marquise couvrant l'ensemble du Rdc.</p> <p>Attention au ravalement. Conserver le parement,</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	29	N 70 N 95	31 bis, 33 avenue Foch	Villa de la fin du 19 ^e siècle	Non	<p>Architecture remarquable Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : culturel : maison double formant villa représentative de la typologie et de l'écriture éclectique avec emprunts « Napoléon III »</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin+grille, R+1+C</p> <p>Ecriture : emprunts « Napoléon III » : toitures à la Mansart avec lucarnes rampantes de largeur variable dans le brisis.</p> <p>Maison double, symétrique avec deux avant corps latéraux. Construction en pierre, parement traité en bossage. Modénature : encadrements de baies, corniches et bandeaux de type classique. Baies de dimensions variables. Barres en ferronnerie.</p> <p>Attention au ravalement. Conserver parement et ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	30	N 72	35, avenue Foch	Villa de la fin du 19 ^e siècle	Non	<p>Architecture remarquable Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du</p>	<p>Critères de choix : Culturel : villa représentative de la typologie et de et de l'écriture éclectique avec emprunts vernaculaire et balnéaire.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin+grille, R+1+C</p> <p>Ecriture : Construction en meulière et brique de type vernaculaire.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							<p>recul.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>		<p>Toiture complexe : assemblage de plusieurs toitures à deux pans et à croupes, lucarnes à demi-croupe et balcon en bois de type balnéaire. Diversité des types de baies. Modénature brique et ciment pour les encadrements de baie du Rdc.</p> <p>Barres en ferronnerie. Polychromie structurelle. Attention à la qualité du ravalement, jointoiment.</p> <p>Conserver le parement, les ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	31	F 168	10, rue de Fontenay	Immeuble de rapport à la date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture éclectique emprunts historicistes et balnéaires. Immeuble pouvant servir de référence dans le contexte à venir.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+4</p> <p>Ecriture : Construction brique, emprunts balnéaires : galerie en débord à l'étage de couronnement, charpente bois apparent.</p> <p>Soubassement parement enduit en bossage continu. Modénature en maçonnerie enduite : linteaux et appuis de baie. Travée gauche</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									<p>emprunts néo-classiques, éléments en saillie : balcon + colonnes + bow-window au dernier niveau. Toiture à 2 pans.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, jointoiement, conserver le parement, les ferronneries et la charpente apparente.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	32	B 308	170, rue de Fontenay	Immeuble de rapport de 1904	Non	<p>Architecture remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies. Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture éclectique tendance art nouveau. Réalisé par Raighasse architecte, Combaudon entrepreneur.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5 Ecriture : Construction en pierre de taille. Modénature sculptée : appuis de baie, clés, balcons, corniches.</p> <p>Travée centrale en saillie (entre les 1er et 4e étage) surmontée d'un dais sculpté. Balcon filant à l'étage de couronnement. Garde-corps travaillés en ferronnerie. Toiture à 2 pentes.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries. Devanture</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									commerciale.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	33	P 16	173, rue de Fontenay	Immeuble de rapport de la fin du 19 ^e siècle	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture éclectique emprunt Louis XIII. Porte la dénomination « Villa Marcel » au-dessus du porche.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5+2 combles</p> <p>Ecriture : éclectique, emprunt Louis XIII.</p> <p>Polychromie structurelle : pierre de taille et brique.</p> <p>Soubassement en bossage continu au rdc.</p> <p>Modénature en pierre : encadrements et appuis de baies, balustrades, corniche, bandeau.</p> <p>Double comble avec lucarnes fronton au premier niveau et lucarnes rampantes au deuxième.</p> <p>Conserver le parement.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, jointoiement.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	34	P 10	187, rue de Fontenay	Maison de ville à la date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux. Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	Critères de choix : culturel : maison représentative de la typologie et de l'écriture.	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+2+C. Ecriture : maçonnerie enduite pour les étages courants. Pierre de taille pour le soubassement traité en bossage et la modénature sculptée : corniche, bandeaux, encadrements et appuis de baies (1^e étage). Appuis de baie en ferronnerie ouvragée au 2^e et combles. Toiture de type Mansart en ardoise avec une grande lucarne fronton ornementée au-dessus de la travée d'entrée. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature et les ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	35	A 179 A 177 A 178	192,194 et 196 rue de Fontenay	Immeubles de rapport de 1936 (192, 194) et de 1905 (196)	Non	<p>Architecture et séquence architecturale remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies. Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange</p>	Critères de choix : Culturel : ensemble d'immeubles représentatifs de la typologie et de l'écriture éclectique tendance art nouveau au N°196, art déco au N°192/194. Affirmation des verticales par les éléments en saillie sur toute la hauteur de la façade.	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5. Ecriture : Constructions en brique + parement enduit. Soubassement formé par les boutiques au rdc. Modénature enduite : linteaux</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...		et appuis de baies, oriels en saillie, corniche, bandeaux. N°196 double comble avec lucarnes rampantes dans le brisis. Balcon filant au 5e. Ferronneries ouvragées. Conserver le parement. Attention à la qualité du ravalement, jointoiement. Rythme plein/vide des devantures commerciales.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	36	X 133	2, rue Anatole France	Immeuble de rapport de 1929	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Art nouveau : l'affirmation des grandes masses et le rythme des pleins vides forment l'essentiel du vocabulaire de façade. L'ornement se réduit au soulignement des principales lignes de composition. La verticalité est mise en valeur en particulier par la superposition de bow-window. Le procédé d'écriture se détache totalement du langage des proportions et des ordres traditionnels, apparition d'un décor floral, de consoles, trompes et pendentifs hors d'échelle.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture art-nouveau, tendance art-déco : plus rationnel.</p> <p>Position urbaine remarquable : angle.</p> <p>Réalisé par Quarez et Lapostolle architectes.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5+attique</p> <p>Ecriture : construction en brique, soubassement (Rdc) en maçonnerie enduite.</p> <p>Modénature enduite : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux. 4 oriels saillants sur toute la hauteur de la façade, surmontés de frontons débordants au-dessus de la toiture.</p> <p>Balcons filants entre les oriels à l'étage d'attique. Diversité de baies. Ferronneries</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									<p>ouvragées.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	37	X 22	22 bis, rue Anatole France	Immeuble de rapport de 1925	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Art nouveau : l'affirmation des grandes masses et le rythme des pleins vides forment l'essentiel du vocabulaire de façade. L'ornement se réduit au soulignement des principales lignes de composition. La verticalité est mise en valeur en particulier par la superposition de bow-window. Le procédé d'écriture se détache totalement du langage des proportions et des ordres traditionnels, apparition d'un décor floral, de consoles, trompes et pendentifs hors d'échelle.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture Réalisé par J. M. Kopp architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin + grille, R+5</p> <p>Ecriture : construction en brique, modénature enduite : linteaux et appuis de baie, bandeaux, balustrades au premier étage.</p> <p>Etage de couronnement mis en valeur par un bandeau saillant et des dimensions de baies différentes du reste de la façade.</p> <p>Ferronneries ouvragées. Toiture à 2 pans.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	38	F 1	18, rue Joseph Gaillard	Cité-jardin de 1925	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable Cité-jardin : abritations à usage locatif destinées à l'origine aux populations ouvrières. Les constructions sont généralement groupées autour d'un square ou d'un jardin accessible par un porche. Le plus souvent en briques, avec une modénature simple, elles forment des ensembles caractéristiques.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie, et de l'écriture éclectique, emprunts balnéaire (débords de toiture) et vernaculaire (meulière), tendance art nouveau (oriels).</p> <p>Ensemble sur cour représentatif de la construction de logements ouvriers des années 1920/30 : les HBM. Réalisé par L. Hesse architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5</p> <p>Ecriture : construction en pierre meulière, soubassement et étage de couronnement enduits. Cour avec accès central entre les corps de bâtiment.</p> <p>Modénature brique et enduit : encadrements de baie, corniche, éléments verticaux en saillie.</p> <p>Oriels dépassants en pignon au dessus de l'égout, couverts par une toiture à 2 pans ou toiture terrasse. Balcon filant au dernier niveau et balcons au 2^e et 3^e étage.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement. Conserver le parement.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	39	X 175 X 172	8,10 avenue du Général de Gaulle	Immeuble de rapport de 1893 (n°8) et de 1891 (n°10)	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable (n°10) Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeubles représentatifs de la typologie de l'écriture, en position urbaine remarquable pour le n°10.</p> <p>Réalisés par G. Malo architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+4+C</p> <p>Ecriture : Haussmannien, balcon filant au deuxième et dernier niveau. Parement de</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							<p>baies.</p> <p>Hausmann : Caractérisé par l'usage exclusif de la pierre de taille et l'apparition de balcons filants à tous les étages, l'époque haussmannienne tend à effacer la hiérarchie entre les différents niveaux de l'immeuble. Le décor souligne l'empilement des niveaux superposés.</p> <p>Apparition des persiennes pliantes, escamotable dans l'embrasure des baies. Ensuite remplacées par les persiennes métalliques.</p>		<p>soubassement (Rdc et 1er) en bossage continu.</p> <p>Modénature : en pierre sculptée, bandeaux, corniche, encadrements de baies. Toiture à la Mansart, lucarnes rampantes dans le brisis.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature sculptée et les ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	40	X 92	32, avenue du Général de Gaulle	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture avec une modénature de pierre gris sombre peu courante, remarquable.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+4+C</p> <p>Ecriture : éclectique, tendance art nouveau, emprunts balnéaires : construction en brique, avec mise en valeur du dernier niveau : balcon + polychromie.</p> <p>Modénature corniche, céramique, cabochons sculptés ou colorés. Polychromie structurelle.</p> <p>Ferronnerie de type art nouveau : motifs végétaux.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									Lucarnes en bâtière de type balnéaire. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature, et les ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	41	X 95	38, avenue du Général de Gaulle	Immeuble de rapport de 1893	Non	<p>Architecture remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture, réalisé par G.Malo, architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit, implantation à l'alignement, R+4+C Ecriture éclectique, emprunts Louis XIII et haussmannien : construction en brique et pierre de taille pour la modénature : corniches, bandeaux, balcons, encadrements de baie. Polychromie structurelle. Soubassement et dernier étage avec parements différents des étages courants. Balcons filants et dernier étage. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement et les ferronneries.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	42	X 97	42, avenue du Général de Gaulle	Immeuble de rapport de la fin du 19 ^e siècle	Non	<p>Architecture remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Louis Philippe (1830-1850) Réapparition de la modénature et introduction du pan coupé, afin de jouer sur la perspective et Non uniquement sur le décor de façade proprement dit. Le système ornemental repose donc sur le profil des reliefs. (consoles de balcons + grille d'appui en balconnet). Apparition d'un balcon filant en couronnement (dernier étage) et parfois entre soubassement et étage noble. L'usage de la pierre de taille appareillée se généralise, la toiture à la Mansart aussi.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture, bien que probablement postérieur à cette époque : construction datant de la fin XIXe, estimation en rapport à l'ensemble de la rue.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+4+C.</p> <p>Ecriture : type Louis Philippe : pierre de taille pour le soubassement et la modénature (corniche, bandeaux, encadrements de baie), maçonnerie enduite pour les étages courants.</p> <p>Balcon filant au dernier étage + petit balcon central au deuxième niveau. Toiture à la Mansart avec lucarnes rampantes dans le brisis.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement et les ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	43	X 99	46, avenue du Général de Gaulle	Immeuble de rapport de 1895	Non	<p>Architecture remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture, réalisé par G.Malo, architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5+C</p> <p>Ecriture : éclectique, emprunts Louis XIII : construction en brique et pierre de taille. Polychromie structurelle.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...		Soubassement en bossage et modénature en pierre sculptée : balcons, encadrements de baie, chaînages d'angle Balcons : filant sur toute la largeur au dernier étage, et partiels au 2,3 et 4e étage. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement et les ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	44	X 101 X 68	50, avenue du Général de Gaulle, 2 avenue des Minimes	Immeuble de rapport de 1914	Non	Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies. Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...	Culturel : immeuble représentatif de l'écriture et d'un ensemble réalisé rue des Minimes : immeuble formant un angle, sans signification particulière de celui-ci sur la façade ; composé d'une façade à l'alignement sur rue d'une part et d'une implantation en retrait, grille + jardin côté bois d'autre part Réalisé par G. Rondeau architecte.	<u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u> Gabarit : implantation à l'alignement et en retrait, Ecriture : éclectique, tendance art nouveau. Soubassement en bossage continu sur le rdc et le premier étage. Eléments en saillie à partir du 2 ^e niveau. Modénature en pierre sculptée : balcons, encadrements de baie, bow-window. Bow-window émergeant en toiture tel une lucarne pignon. Toiture à la Mansart avec lucarnes rampantes. Attention à la	

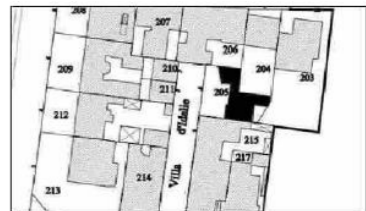

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	45	O 63	26, rue Robert Giraudine au	Immeuble de rapport de 1910	Non	<p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, emprunts balnéaires : débord de toiture sur consoles bois avec charpente ouvragée apparente. Position urbaine remarquable : en angle. Réalisé par E. Laurent et G. Rondeau architectes, E. Marichal entrepreneur.</p>	<p>qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature et les ferronneries.</p> <p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+4+combles</p> <p>Ecriture : construction en brique, soubassement (Rdc +1er) avec parement en bossage continu. Modénature enduite et brique : linteaux et appuis de baie, bandeaux, oriel. Oriel débordant à l'étage de comble, couvert par une toiture à 2 pans et à croupe avec coyaux et charpente apparente.</p> <p>Toiture à la Mansart +lucarnes avec coyaux et charpente apparente. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, les charpentes ouvragées apparentes. Devantures commerciales.</p>	

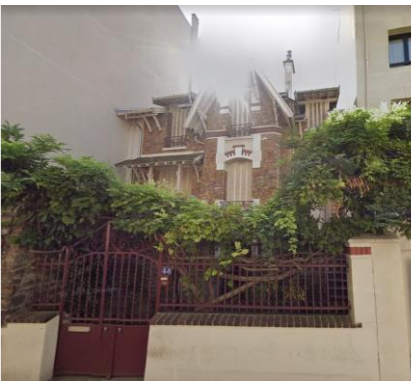
Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	46	O 14 O 277	31, 33 rue Robert Giraudine au	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique.</p>	<p>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+4+combles</p> <p>Ecriture : construction en brique, soubassement et oriels en maçonnerie enduite. Modénature enduite et brique : linteaux et appuis de baie, bandeaux, balcons.</p> <p>Balustrade pierre au 1er et dernier étage.</p> <p>Incrustations de briques vernissées. Toiture à la Mansart avec lucarnes rampantes. Débord de toiture sur consoles bois : charpente apparente.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature, ferronneries et charpente bois apparente.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	47	R 47	15, rue Georges Huchon	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5+attique ou C. Ecriture : implantation à l'alignement et travées latérales en retrait à partir du premier étage. Construction en brique, soubassement et étage de couronnement enduit.</p> <p>Modénature enduite : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux. Travées latérales en retrait : balcon à tous les niveaux+ combles à la</p> <p>Mansart avec lucarnes. Travée centrale : étage d'attique avec fronton à redents et balcon filant,</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	48	O 204	8, rue d'Idalie	Villa de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : Villa représentative de la typologie et de l'écriture éclectique.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait jardin + grille , R+1+C Ecriture : Construction en brique, modénature pierre et brique : encadrements de baies, corniche, soubassement pierre meulière. Rez-de-chaussée surélevé, accès central. Percements formé de double baies ornementées d'un linteau unique en baies.</p> <p>Toiture de type Mansart + lucarnes avec toiture courbe à « enroulement » + Lambrequin. Œil-de-bœuf central. Attention à la qualité des ravalement, jointoiement . Conserver le parement, la modénature + lucarnes.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	49	O 215	2, villa d'Idalie	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, emprunts balnéaires. Position urbaine intéressante, angle + proche de la limite du bois.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+terrasse, et</p> <p>Ecriture : construction en brique, et maçonnerie enduite pour les éléments en saillie bandeaux, linteaux et appuis de baie.</p> <p>Soubassement (Rdc + 1er) avec chaînage d'angle. Oriels. diversité de baies. Débord de toiture avec charpente apparente sur consoles ouvragées de type balnéaire. Côté rue bâtiment en Rdc comprenant commerce surmonté d'une terrasse accessible.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	50	0 205	4 et 4 bis, villa d'Idalie	Villa de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul. Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : Villa représentative de la typologie et de l'écriture éclectique. A l'origine propriété unique puis divisée en deux.</p>	<p>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin+grille, R+1+C</p> <p>Ecriture : construction en pierre de taille (Rdc) et brique(étage + anciennes annexes). Modénature pierre : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux.</p> <p>Cabochons de céramique, en Rdc clés sculptées. Rdc Surélevé, accès par perron couvert d'une remarquable marquise ouvragée. Toiture type Mansart+ lucarnes en bâtière avec charpente ouvragé +lambrequins.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver modénature, ferronneries (marquise), et charpentes apparentes ouvragées.</p>	  <p>Accusé de réception en préfecture 094-20190570-1-20191009-ANNEXE-EL117-1-DE Date de télétransmission : 02/10/2019 Date de réception préfecture : 02/10/2019</p>



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	51	F 183	48, rue de la Jarry	Villa de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul. Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Cultuel : villa représentative de la typologie et de l'écriture éclectique emprunt vernaculaire et balnéaire.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, R+1+C</p> <p>Ecriture : Maçonnerie en meulière, modénature brique et maçonnerie enduite.</p> <p>Polychromie structurelle. Travée centrale formant avant corps traité en pignon couvert d'une toiture à demi-croupe.</p> <p>Toiture complexe avec charpente bois en débord ornementée de consoles en bois sculptées. Lucarnes rampantes pendantes. Variété de baies. Grille en ferronnerie ouvragée.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, les charpentes apparentes et les ferronneries, en particulier la grille de la clôture.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	52	F 185 F 186	54, 56, rue de la Jarry	Maison de ville de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux. Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles</p> <p>Écriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : maisons jumelles représentatives de la typologie et de l'écriture éclectique, emprunts régionalistes et balnéaires.</p>	<p>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin+grille, Rdc surélevé +1 Écriture : Maisons jumelles avec avant corps latéraux formant tourelles. Construction en maçonnerie enduite et brique. Rez de chaussée surélevé, accès par escalier extérieur+perron, protégé par une petite toiture en applique sur la façade. Toiture du corps principal à 2 pans, tourelles : 2 pans et croupe. Polychromie. Modénature variée: faux pan de bois, céramique, niche avec décor floral, lambrequins, épis de faitage. Attention à la qualité des ravalements. Conserver le parement, les différents éléments de modénature.</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	53	R 82	16, rue des Laitières	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, emprunts Louis XIII.</p> <p>Réalisé par P. Fournioux architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : Implantation à l'alignement R+5+double Ecriture : Polychromie structurelle : pierre de taille et brique. Soubassement en bossage continu au rdc. Modénature en pierre : encadrements et appuis de baies, balustrades, corniche, bandeau. Double comble avec lucarnes fronton au premier niveau et lucarnes rampantes au deuxième. Boutiques au rez de chaussée. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries. Devantures commerciales.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	54	Q 28	17, rue des Laitières	Immeuble de rapport de 1907	Non	<p>Architecture et positions urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, tendance art nouveau + emprunts balnéaires.</p> <p>Position urbaine remarquable.</p> <p>Réalisé par E. Willaey architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5</p> <p>Ecriture : construction en brique et maçonnerie enduite, soubassement (Rdc +1er) avec parement en bandes.</p> <p>Polychromie structurelle.</p> <p>Modénature enduite + briques vernissées : linteaux et appuis de baie, bandeaux.</p> <p>Oriels en parement enduit toute hauteur. Toiture débordante avec charpente apparente ; emprunt balnéaire.</p> <p>Toiture à 2 pans.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature, ferronneries, charpente apparente.</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	55	S 124	25, rue des Laitières	Immeuble de rapport de 1931	Non	<p>Architecture et positions urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, tendance art nouveau.</p> <p>Position urbaine remarquable. Réalisé par : Tsalpatouros ingénieur ECP, architecte. Lieu de résidence de Bourvil (A. Raimbourg dit) de 1943 à 1946.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : Implantation à l'alignement, R+5+Combles. Ecriture : Construction en brique. Modénature ciment : linteaux et appuis de baie, bandeaux. Oriels toute hauteur surmontés d'une double lucarne au point d'inflexion de la façade. Appareillage de brique formant décor au 4^e étage. Ferrergeries ouvragées. Toiture à la Mansart avec débord et charpente apparente de type balnéaire. Lucarne rampantes dans le brisis. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature, ferronneries et charpente apparente.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	56	S 157	29, rue des Laitières	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Louis Philippe (1830-1850)</p> <p>Réapparition de la modénature et introduction du pan coupé, afin de jouer sur la perspective et Non uniquement sur le décor de façade proprement dit. Le système ornemental repose donc sur le profil des reliefs. (consoles de balcons + grille d'appui en balconnet). Apparition d'un balcon filant en couronnement (dernier étage) et parfois entre soubassement et étage noble. L'usage de la pierre de taille appareillée se généralise, la toiture à la Mansart aussi.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5</p> <p>Ecriture : Construction en maçonnerie enduite. Parement du soubassement (rdc + 1er) traité en bossage continu. Porche en rdc dont la présence est signifiée par le décor sur toute la hauteur du soubassement.</p> <p>modénature ouvragée : encadrements de baies, corniches, bandeaux. Balcon filant au dernier niveau.</p> <p>Ferronneries ouvragées.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature et les ferronneries.</p>	
Vincennes	Equipements patrimoniaux	57	U 80	8, rue du Docteur Lebel, groupe scolaire du Sud	Equipement de l'entre-deux-guerres	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Equipement : la forme de l'édifice s'adapte à la fonction qui lui est dévolue. Elle représente un « événement » dans le tissu urbain en dérogeant aux règles morphologiques qui caractérisent les autres édifices. Il s'agit donc d'une construction unique et atypique dans l'alignement urbain.</p> <p>Rationaliste : le rationalisme se caractérise par l'usage de la brique dont l'industrialisation réduit considérablement les coûts. Sa taille et son poids, largement inférieurs à la pierre facilitent aussi la mise en œuvre. Les appareillages de briques</p>	<p>Critères de choix : Historique : architecture représentative du rationalisme utilisé pour la plupart des bâtiments publics de cette époque.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+1 et R+2</p> <p>Ecriture : Rationaliste : brique. Eléments saillants : linteaux et appuis de baie, corniche ciment</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							sont fréquemment polychromes et éventuellement avec des pièces métalliques apparentes. C'est l'écriture qui correspond majoritairement aux bâtiments publics de la fin du 19 ^e et début 20 ^e siècle.		Attention à la qualité du ravalement, jointoiment, conserver le parement et la modénature ciment.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	58	O 110	9, rue Lejemptel	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de</p> <p>L'écriture éclectique.</p> <p>Emprunts Louis-Philippe.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+4+Combles</p> <p>Ecriture : type Louis Philippe : maçonnerie enduite, et pierre de taille pour le soubassement et la modénature (corniche, bandeaux, encadrements de baie, chaînage d'angle)</p> <p>Balcon filant au dernier étage + 2 balcons dont un double au deuxième niveau.</p> <p>Oriel en saillie sur la travée de gauche au 2^e+3^e étage.</p> <p>Toiture à la Mansart avec lucarnes rampantes.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries.</p> <p>Devantures commerciales.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	59	O 148	14,16, rue Lejempte l et cour intérieure	Immeuble de rapport de 1898	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Écriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de</p> <p>L'écriture éclectique, emprunts néo-classique et haussmannien.</p> <p>Immeubles sur rue + ensemble sur cour avec accès par porche central. Réalisé par G. Malo architecte, Nanquette et Varlaud entrepreneurs.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5</p> <p>Écriture : Construction en pierre de taille, soubassement (Rdc +1er) avec parement en bossage continu.</p> <p>Modénature : corniche, bandeaux, encadrements de baie. Bas reliefs et pilastres pour encadrement du porche d'entrée. Balcon filant au dernier étage + balcon central au 2e étage. Toiture à la Mansart avec lucarnes dans le brisis.</p> <p>Ferronneries ouvragées.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver modénature, cabochon et balustres en céramique et ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	60	D 109	7, rue Leroyer	Immeuble de rapport de 1918	Non	<p>Architecture remarquable : Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de</p>	s	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							<p>baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>			
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	61	F 167	33, boulevard de la libération	Immeuble de rapport du début du 20 ^e siècle	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture éclectique avec emprunts balnéaires et tendance art-nouveau.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5</p> <p>Ecriture : Soubassement en pierre, brique et maçonnerie enduite pour les étages. Etage de couronnement : galerie couverte en saillie sur toute la largeur de la façade. Balcon ciment protégé par toiture individuelle au centre de la façade : emprunts balnéaires. Bow-windows superposés sur la travée latérale. Polychromie structurelle.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement. Conserver le parement et l'ensemble des éléments en saillie.</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	62	F 176	76, boulevard de la libération	Villa de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable Architecture remarquable et séquence architecturale remarquable Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	Critères de choix : Culturel : villa représentative de sa typologie et de l'écriture	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, R+1+C Ecriture : Maçonnerie enduite. Construction de volumétrie complexe implantée en redant par rapport à la voie. Travée centrale en avant corps. Petite tour carrée. Pans coupés. Accès latéral surélevé sous porche. Modénature d'emprunt régionaliste, voir mauresque. Diversité de baies, oriel et bow-window. Couverture tuiles mécaniques. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement et la modénature.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	63	F 177	78, boulevard de la libération	Villa de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable Architecture remarquable et séquence architecturale remarquable Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p>	Critères de choix : Culturel : villa représentative de sa typologie et de l'écriture	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, R+1 Ecriture : Construction implantée en redant par rapport à la voie. Volumétrie d'origine simple et extension latérale. Maçonnerie de</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							<p>Écriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>		<p>brique et pierre enduite. Modénature : encadrements de baie, chaînages d'angle, corniche, bandeaux. Fronton au-dessus des baies du 1er étage avec céramiques. Ferronnerie ouvragée. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature et les ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	64	G 125	118, boulevard de la Libération	Maison de ville du début du 20 ^e siècle, entre 1900 et 1935	Non	<p>Architecture remarquable • Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux. Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles.</p> <p>Écriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>		<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : préserver le gabarit côté rue. Écriture : préserver les parements enduits, en brique ou meulière et l'ensemble des éléments décoratifs.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	65	G 127 G 129 G 129	120-124, boulevard de la Libération	Maison de ville entre 1874 et 1900	Non	<p>Architecture remarquable Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux. Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>		<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : préserver le gabarit côté rue, préserver les débords de toitures.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	66	O 213	2, cours Marigny, angle avenue de Nogent	Immeuble de rapport de 1925	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture</p> <p>En position urbaine remarquable : entrée de la parcelle par une grille dans l'angle</p> <p>Réalisé par Milon père&fils ingénieurs architectes</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin+grille, R+6+C</p> <p>Ecriture : Construction en brique et modénature pierre : appuis et linteaux de baies, corniches, bandeaux. Côté cours Marigny, façade principale : parement du soubassement traité en bandes pierre et brique; balcon filant à l'étage d'attique surmonté d'un comble à la</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									<p>Mansart avec lucarnes rampantes dans le brisis. Avenue de Nogent : façade pignon avec ouvertures.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, jointoiement, conserver le parement, les ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	67	O 212	4, cours Marigny	Immeuble de rapport de 1910	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture Réalisé par Moisson&fils architecte, Buzzetti entrepreneur</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin+grille, R+4</p> <p>Ecriture : Construction brique et modénature maçonnerie enduite: encadrements de baies, corniches, bandeaux.</p> <p>Parement rdc enduit avec faux joints d'appareil.</p> <p>Parement dernier étage en bandes briques+ enduit.</p> <p>Rdc surélevé, perron droit, porte d'entrée surmontée d'une marquise. Toiture à 2 pans avec débord orné de consoles en bois sculpté d'inspiration balnéaire.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, jointoiement,</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									conserver le parement, les ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	68	N 79	26,28 et 30 cours Marigny	Immeuble de rapport du début du 20 ^e siècle	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture Mise en scène de type villa : implantation en milieu de parcelle.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin+grille, R+4</p> <p>Ecriture : Construction en pierre de taille. Composition avec mise</p> <p>En valeur de l'entrée centrale surmontée de bow-windows superposés.</p> <p>Diversité de baies, linteaux droits, arcs en plein cintre.</p> <p>Modénature : appuis de baies, clés sculptées, corniches, bandeaux.</p> <p>Parement rdc en bossage.</p> <p>Balustrades du 1er étage en pierre, étages supérieurs : ferronneries.</p> <p>Toiture terrasse.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, les ferronneries.</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	69	S 106	35, rue Massue	Immeuble de rapport de 1935	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, emprunts Louis XIII : construction brique + chaînage d'angle Réalisé par Leclère architecte, Marsand entrepreneur.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5 Ecriture : construction en brique, soubassement (Rdc +1er) avec parement en bossage continu. Modénature enduite : chaînage d'angle, encadrements de baie, corniche, bandeaux. Polychromie structurelle. Ferrergeries ouvragées. Toiture à 2 pans. Commerces au rez de chaussée. Attention à la qualité du ravalement, et au rythme plein/vide des devantures commerciales. Conserver le parement.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	70	R 95	52, 54 rue Massue	Immeuble de rapport de 1913	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture art-nouveau : mise en valeur de lignes verticales par des éléments en saillie donnant un rythme à la façade. Position urbaine remarquable : angle. Réalisé par Bignand, architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement Ecriture : construction en brique. Modénature enduite : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux. Balcon filant à l'étage de couronnement.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							(Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...		Bow-windows superposés surmontés de larges lucarnes à croupe avec façade en maçonnerie de brique. Ronde dans l'angle. Toiture à la Mansart + lucarnes dans le brisis. Ferrereries ouvragées. Commerces au Rdc Attention à la qualité du ravalement, jointoiment, conserver le parement, modénature et ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	71	O 153	1, rue du Midi, angle du cours Marigny	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, emprunts Louis Philippe.</p> <p>Immeuble en position urbaine remarquable : angle.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : Implantation à l'alignement R+5+combles Ecriture : construction en pierre de taille, soubassement (Rdc +1er) avec parement en bossage continu. Modénature pierre : corniche, bandeaux, balcon. Balcon filant au dernier niveau. Ferrereries ouvragées. Toiture à la Mansart avec lucarnes. Commerces au rez-de-chaussée. Attention à la qualité du ravalement,</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	72	B 40	2 bis, rue du Midi	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de L'écriture éclectique, emprunts historicistes et tendance art nouveau dans le traitement de l'angle en particulier.</p> <p>Position urbaine remarquable. Marquise remarquable abritant un commerce sur l'ensemble du rdc.</p>	<p>conserver le parement, ferronneries, rythme plein/vide des devantures commerciales</p> <p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5+combles</p> <p>Ecriture : construction en brique, soubassement (Rdc +1er) avec parement pierre en bossage continu.</p> <p>Modénature pierre + briques vernissées : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux, et éléments en saillie de part et d'autre de la rotonde d'angle.</p> <p>Balcon filant au dernier niveau.</p> <p>Ferronneries.</p> <p>Toiture à la Mansart avec lucarnes.</p> <p>Commerces au Rdc.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries, marquise.</p>	

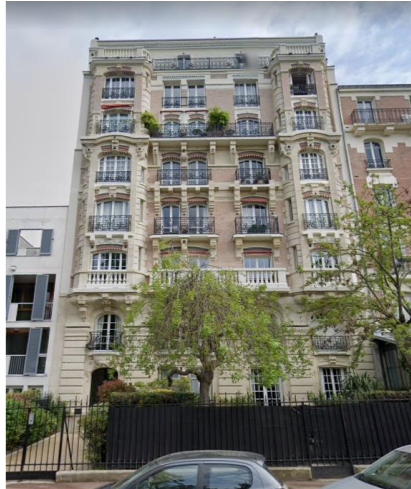
Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	73	B 37	6, rue du Midi	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Art nouveau : l'affirmation des grandes masses et le rythme des pleins vides forment l'essentiel du vocabulaire de façade. L'ornement se réduit au soulignement des principales lignes de composition. La verticalité est mise en valeur en particulier par la superposition de bow-window. Le procédé d'écriture se détache totalement du langage des proportions et des ordres traditionnels, apparition d'un décor floral, de consoles, trompes et pendentifs hors d'échelle.</p>	critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture art nouveau, tendant ici vers l'art-déco : plus rationnel.	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+6</p> <p>Ecriture : construction en brique et maçonnerie enduite : linteaux et appuis de baie, corniche, et les 2 travées latérales. Celle de gauche est formée par des bow-windows superposés. Balcon filant à l'étage d'attique</p> <p>Ferronneries ouvragées. Toiture terrasse.</p> <p>Commerces au Rez-de-chaussée.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries. Devantures commerciales.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	74	B 34	12, rue du Midi	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions</p>	Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de L'écriture éclectique, emprunts restauration : ensemble de la façade au même nu, tendance art-nouveau : modénature florale.	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+3+attique</p> <p>Ecriture : construction en maçonnerie enduite. Modénature Florale dans l'enduit : encadrements de baies, bandeaux et corniches,</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							(basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...		cabochons de fleurs en relief. Lambrequins ouvragés avec motifs floraux. Balcons filants à l'étage d'attique, ferronneries ouvragées. Commerces au rez de chaussée. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	75	B 27	20, rue du Midi	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de L'écriture éclectique. Position urbaine remarquable. Immeuble pouvant servir comme référence de hauteur.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+2+combles</p> <p>Ecriture : construction en maçonnerie enduite.</p> <p>Modénature : linteaux de baie, corniche, bandeaux. Balcon dans l'angle au deuxième étage. Ferronneries ouvragées. Toiture à la Mansart avec lucarnes en bois dans le brisis. Commerces au rez-de-chaussée. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature, ferronneries, lucarnes.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	76	O 83	31, rue du Midi	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Néo-classique</p> <p>Construction assez modeste en simple moellon enduit au plâtre ou en pan de bois et plâtre. La composition n'est cadrée que par des pilastres de refends ou des harpages d'angle reliant de minces bandeaux d'appui. L'ensemble de la façade est au même nu (pas d'attique) toiture à 45° avec des lucarnes à croupe. Modénature simple : refend, dais et chambranles. Et un seul élément mis en scène : la corniche à modillons dessinant l'arête du toit, ou bien le balcon continu de l'étage de couronnement.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture néoclassique : ensemble de la façade au même nu, toiture à 45°, modénature simple (bandeaux, dais, chambranles), volets battants en bois.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+3</p> <p>Ecriture : Construction en maçonnerie enduite.</p> <p>Modénature simple : linteaux de baie, bandeaux à tous les niveaux, corniche.</p> <p>Ferronneries ouvragées. Volets battants bois.</p> <p>Toiture à 2 pans.</p> <p>Commerces au rez-de-chaussée.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature.</p> <p>Attention aux devantures commerciales.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	77	B 8	42, rue du Midi	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Néo-classique</p> <p>Construction assez modeste en simple moellon enduit au plâtre ou en pan de bois et plâtre. La composition n'est cadrée que par des pilastres de refends ou des harpages d'angle reliant de minces bandeaux d'appui. L'ensemble de la façade est au</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+3+combles</p> <p>Ecriture : Construction en maçonnerie enduite.</p> <p>Modénature simple : linteaux de baie, corniche, bandeaux.</p> <p>Ferronneries ouvragées. Volets battants en bois.</p> <p>Toiture à la Mansart avec lucarnes</p>	

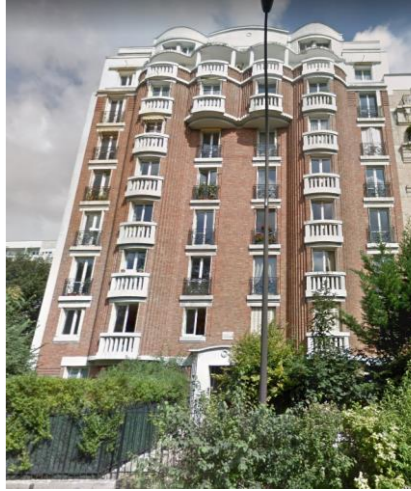

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							même nu (pas d'attique) toiture à 45° avec des lucarnes à croupe. Modénature simple ; refend, dais et chambranles. Et un seul élément mis en scène : la corniche à modillons dessinant l'arête du toit, ou bien le balcon continu de l'étage de couronnement.		rampantes dans le brisis. Commerces au rez-de-chaussée. Banne occultant la totalité du premier étage. Attention à la qualité du ravalement, conserver la modénature. Attention aux devantures commerciales.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	78	X68	4, avenue des Minimes, angle, 31, rue Besquel	Immeuble de rapport du début du 20 ^e siècle	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de l'écriture et d'un ensemble d'immeubles réalisés avenue des Minimes : immeuble formant angle, sans signification particulière de celui-ci sur la façade;</p> <p>composé d'une façade à l'alignement sur rue d'une part, et d'une implantation en retrait, grille et jardin côté bois d'autre part.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement et en retrait, R+4</p> <p>Ecriture : éclectique, emprunt Louis XIII: construction en brique soubassement et modénature pierre :</p> <p>chaînage d'angle, Rez-de-chaussée surélevé en bossage continu. Balcons filants côté bois + retour d'angle (2^e + 4^e étage). Élément central en saillie de type bow-windows côté bois (2+3e ét), surmonté d'un léger fronton.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, jointoiement, conserver le parement, la modénature et les ferronneries.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	79	X67	6, avenue des Minimes, angle 32, rue Besquel	Immeuble de rapport de 1904	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de l'écriture et d'un ensemble d'immeubles réalisés avenue des Minimes : immeuble formant angle, sans signification particulière de celui-ci sur la façade;</p> <p>composé d'une façade à l'alignement sur rue d'une part et d'une implantation en retrait, grille et jardin côté bois d'autre part.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement et en retrait</p> <p>Ecriture : éclectique, emprunt Louis XIII et balnéaire.</p> <p>Construction en brique et modénature enduite: balcons, encadrements de baie, corniches.</p> <p>Façade rue Besquel : bow-window avec tourelles en saillie.</p> <p>Toiture « type Mansart » avec lucarnes en bâtière ornementées de lambrequins et épis de faitage</p> <p>D'inspiration balnéaire + oeils-de-boeuf.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, jointoiement, conserver le parement, la modénature, les ferronneries et les lucarnes.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	80	X 194	10, avenue des Minimes, angle rue Anatole France	Immeuble de rapport de 1904	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de l'écriture et d'un ensemble d'immeubles réalisés avenue des Minimes : immeuble formant angle, sans signification particulière de celui-ci sur la façade;</p> <p>composé d'une façade à l'alignement sur rue d'une part et, d'une implantation en retrait, grille et jardin côté bois d'autre part.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement et en retrait</p> <p>Ecriture : éclectique, emprunt Louis XIII: construction en brique et</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies. Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...	Moisson père & fils architectes ; Combaudon entrepreneur	modénature pierre : chaînage d'angle encadrements de baie, corniches, bandeau. Soubassement appareillage en bandes. Polychromie structurelle. Travée centrale côté bois: bow-windows superposés en pierre. Barre d'appuis en ferronnerie. Toiture à la Mansart avec lucarnes rampantes . Attention à la qualité du ravalement, jointoiement. Conserver le parement.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	81	V 37	30, avenue des Minimes	Immeuble de rapport de 1912	Non	Architecture remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies. Art nouveau : l'affirmation des grandes masses et le rythme des pleins vides forment l'essentiel du vocabulaire de façade. L'ornement se réduit au soulignement des principales lignes de composition. La verticalité est mise en valeur en particulier par la superposition de bow-window. Le procédé d'écriture se détache totalement du langage des proportions et des ordres traditionnels, apparition d'un décor floral, de consoles, trompes et pendentifs hors d'échelle.	Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture art nouveau. Réalisé par Francione architecte.	<u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u> Gabarit : implantation en retrait, jardin + grille, R+7 Ecriture : Art nouveau : construction en brique, modénature pierre et brique vernissée : encadrements de baie, balcons, corbeaux, corniches. Soubassement en pierre : bossage continu. Polychromie structurelle. Affirmation de la verticalité par des bow-windows superposés en	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									<p>pierre. Balcons « filants » au 2 et 5^e étage. Dernier étage en attique avec balcon. Attention à la qualité du ravalement, jointoiement, conserver le parement et les ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	82	V 32	36, avenue des Minimes	Immeuble de rapport de 1893	Non	<p>Architecture remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Louis Philippe (1830-1850) Réapparition de la modénature et introduction du pan coupé, afin de jouer sur la perspective et Non uniquement sur le décor de façade proprement dit. Le système ornemental repose donc sur le profil des reliefs. (consoles de balcons + grille d'appui en balconnet). Apparition d'un balcon filant en couronnement (dernier étage) et parfois entre soubassement et étage noble. L'usage de la pierre de taille appareillée se généralise, la toiture à la Mansart aussi.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture bien que postérieur aux années 1830-50 où l'écriture dite « Louis Philippe » Réalisé par G. Malo, architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait jardin +grille, R+4+C Ecriture : Maçonnerie enduite. Soubassement parement bossagé. Travée centrale en saillie surmontée d'une toiture à croupe, accès par porche double hauteur au centre. Modénature : bandeaux, corniche, appuis de baie, bas-relief dans l'enduit Balcons filants au 2^e étage + dernier étage accentuant l'horizontalité de la façade. Toiture à la Mansart + lucarnes rampantes. Attention à la qualité du ravalement : modénature dans L'enduit, conserver le parement et les ferronneries.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	83	V27	58, avenue des Minimes	Villa de 1912	Non	<p>Architecture remarquable et position urbaine remarquable</p> <p>Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p> <p>Art nouveau : l'affirmation des grandes masses et le rythme des pleins vides forment l'essentiel du vocabulaire de façade. L'ornement se réduit au soulignement des principales lignes de composition. La verticalité est mise en valeur en particulier par la superposition de bow-window. Le procédé d'écriture se détache totalement du langage des proportions et des ordres traditionnels, apparition d'un décor floral, de consoles, trompes et pendentifs hors d'échelle.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : villa représentative de l'écriture art nouveau, en particulier les motifs végétaux de la modénature. Réalisée par Francione architecte.</p>	<p>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin + grille, R+1</p> <p>Ecriture : Art nouveau : construction en brique et maçonnerie enduite. Modénature en brique vernissée : linteaux de baie et bas-relief dans l'enduit : encadrements de baie, corniches... Les motifs sont végétaux, typiquement art nouveau. Variété des percements.</p> <p>Inspiration mauresque des baies du rez-de-chaussée. Balcon en ferronnerie au 1^{er}, côté bois.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, jointoiement, modénature dans l'enduit</p> <p>Conserver le parement et les ferronneries.</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	84	V25	62, avenue des Minimes	Immeuble de rapport de 1929	Non	<p>Architecture remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Art nouveau : l'affirmation des grandes masses et le rythme des pleins vides forment l'essentiel du vocabulaire de façade. L'ornement se réduit au soulignement des principales lignes de composition. La verticalité est mise en valeur en particulier par la superposition de bow-window. Le procédé d'écriture se détache totalement du langage des proportions et des ordres traditionnels, apparition d'un décor floral, de consoles, trompes et pendentifs hors d'échelle.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture art nouveau, tendant ici vers l'art-déco : plus rationnel. Réalisé par L. Sarret, architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin + grille, R+8 Ecriture : Construction en brique, modénature ciment sobre : balustrades ainsi que linteaux et appuis de baie. Polychromie structurelle. Affirmation de la verticalité par des bow-windows superposés. Les 2 étages de couronnement sont en attique avec balcons. Attention à la qualité du ravalement, jointoiement. Conserver le parement.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	85	D17	12, rue Mirabeau	Immeuble de rapport de 1954	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » :</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique. Position urbaine remarquable. Réalisé par M. Cammas architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, jardin + grille, R+2 Ecriture : construction en brique et maçonnerie enduite. Surélévation postérieure à l'édifice. Modénature enduite : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeau. Travée centrale en maçonnerie enduite formant avant-corps,</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...		chainages d'angle couverture à 2 pans et à croupe avec charpente apparente de type balnéaire. Ferronneries. Toiture à 2 pans. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature, ferronneries et charpente apparente.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	86	U119	5, rue de Montreuil	Immeuble de rapport de 1931	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, emprunts néo-classique et haussmannien. Réalisé par R. Boue, architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5</p> <p>Ecriture : construction en pierre de taille, soubassement (Rdc +1er) avec parement en bossage continu. Modénature pierre : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux, balcons. Fronton au-dessus des baies de l'étage "noble" (2e). Balcon filant au deuxième + au dernier niveau. Ferronneries ouvragées. Toiture à 2 pans. Commerces au Rdc. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature et les</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	87	U118	7, rue de Montreuil , anciens « Bains Montansiers »	Immeuble de rapport de 1907	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique tendance art-nouveau. Anciens bains douches, céramique remarquable dans la cour.</p> <p>Réalisé par Fromant, architecte</p>	<p>ferronneries.</p> <p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5</p> <p>Ecriture : Construction en brique : étages courants, et pierre de taille : soubassement (Rdc+1er), étage de couronnement +2</p> <p>bow-windows en saillie. Modénature pierre, brique vernissée et céramique: linteaux et appuis de baie, bandeaux.</p> <p>Etage de couronnement en attique avec balcon filant.</p> <p>Ferronneries ouvragées. Toiture à 2 pans. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, les céramiques et ferronneries.</p> <p>Rythme des devantures commerciales en rdc.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	88	U116	9, rue de Montreuil	Immeuble de rapport de 1912	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique. Réalisé par A. Colin architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5+C</p> <p>Ecriture : étages courants en brique, soubassement (Rdc +1er) et bow-windows en saillie sur la travée</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies. Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...		centrale pierre de taille. Modénature pierre : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux. Balcons en saillie au 2e +dernier niveau. Ferronneries ouvragées. Toiture à la Mansart, lucarnes rampantes dans le brisis. Commerces au rdc. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries. Devantures commerciales.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	89	U115	11, rue de Montreuil , angle 1, rue Villebois Mareuil	Immeuble de rapport de la fin 19 ^e , début du 20 ^e siècle	Non	Architecture, séquence et position urbaine remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies. Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...	Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, emprunts néo-classiques et tendance art nouveau : affirmation des verticales par des éléments en saillie sur la hauteur de la façade (bow-windows superposés, balcons + colonnes...). Décor de chardons en céramique venant de la tuilerie Muller à Ivry sur Seine (Val de Marne).	<u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u> Gabarit : implantation à l'alignement, R+5+C Ecriture : construction en brique, soubassement avec parement en bossage continu. Modénature pierre pour : balcons et balustrades, éléments en saillie bow-windows, et colonnes; brique vernissée et céramique pour : linteaux de baie. Cabochons en céramique. Balcons en saillie au deuxième + au dernier niveau. Ferronneries ouvragées. Toiture à la	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									Mansart + lucarnes rampantes dans le brisis. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, les céramiques et ferronneries. Devantures commerciales rdc	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	90	P 111	13, rue de Montreuil , angle 2 rue de Villebois Mareuil	Immeuble de rapport de 1900	Non	<p>Architecture, séquence et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, emprunts historicistes. Position urbaine remarquable. Réalisé par G. Malo architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5+C Ecriture : construction en pierre de taille. Pan coupé avec accès dans l'angle couronné par un fronton néogothique + une lucarne pignon en toiture.</p> <p>Modénature pierre : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux + balustrade au 1^{er} formant une ligne horizontale continue. Balcon filant en saillie au dernier niveau.</p> <p>Ferronnerie. Toiture à la Mansart + lucarnes fronton. Conserver le parement, modénature et ferronneries. Attention au rythme plein / vide des devantures commerciales en Rdc</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	91	P 101	17, rue de Montreuil , angle 1, avenue Lamartine	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture, et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Art nouveau : l'affirmation des grandes masses et le rythme des pleins vides forment l'essentiel du vocabulaire de façade. L'ornement se réduit au soulignement des principales lignes de composition. La verticalité est mise en valeur en particulier par la superposition de bow-window. Le procédé d'écriture se détache totalement du langage des proportions et des ordres traditionnels, apparition d'un décor floral, de consoles, trompes et pendentifs hors d'échelle</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture art-nouveau : oriels verticaux en saillie, rotonde formant angle, décor végétal. Position urbaine remarquable.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+6+combles</p> <p>Ecriture : construction en pierre de taille. Modénature : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux.</p> <p>Oriels toute hauteur affirmant les verticales. 5^e étage en saillie. Balcons soulignés de bandeaux au 5 et 6^e étages formant lignes horizontales continues.</p> <p>Rotondes d'angle avec lucarne pignon et oeils-de-bœuf Toiture à la Mansart + lucarnes.</p> <p>Commerces. Attention à la qualité du ravalement, conserver modénature et ferronneries. Rythme des devantures commerciales.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	92	O 14	28, rue de Montreuil	Maison de ville de 1850	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux. Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait + alignement, R+2+C</p> <p>Ecriture : Construction en maçonnerie enduite. Modénature corniches,</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles Louis Philippe (1830-1850) Réapparition de la modénature et introduction du pan coupé, afin de jouer sur la perspective et Non uniquement sur le décor de façade proprement dit. Le système ornemental repose donc sur le profil des reliefs. (consoles de balcons + grille d'appui en balconnet). Apparition d'un balcon filant en couronnement (dernier étage) et parfois entre soubassement et étage noble. L'usage de la pierre de taille appareillée se généralise, la toiture à la Mansart aussi.		bandeaux, encadrement de baie. Têtes de personnages en bas-relief dans les frontons des baies du 1er étage. Toiture à 2 pans avec 2 lucarnes en bâtières. Rez-de-chaussée à l'alignement abritant un commerce. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la Modénature dans l'enduit et les ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	93	A 199 A 198	33 et 35, rue de Montreuil	Immeuble de rapport de 1903-1904	Non	Architecture, séquence et position urbaine remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies. Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...	Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture Séquence homogène : soubassement, hauteur des niveaux, continuité des bandeaux et corniches. Réalisé par Ch. Stoullig et H. Ravon architectes	<u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u> Gabarit : implantation à l'alignement R+4+combles Ecriture : Constructions en brique +pierre de taille au n°33 et brique au n° 35. Soubassement (Rdc +1er) avec parement en bossage continu. Modénature pierre et parement enduit : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux, briques vernissées et cabochons en céramique n°35. N°33 oriels et balcons en saillie. Toitures à la Mansart + lucarnes. Attention à la qualité du ravalement,	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	94	O4	44, rue de Montreuil	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture, séquence et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : culturel ; immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, emprunts haussmanniens</p>	<p>conserver modénature et ferronneries. Devantures commerciales en Rdc au n°35.</p> <p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5</p> <p>Ecriture : construction en maçonnerie enduite, parement en bossage.</p> <p>Modénature :balcons, corniche, bandeaux.</p> <p>Affirmation des lignes horizontales par des balcons à tous les étages.</p> <p>Balcons sur les 2 travées centrales pour les étages courants, et filant toute largeur à l'étage de couronnement.</p> <p>Ferronneries ouvragées.</p> <p>Toiture à 2 pans.</p> <p>Commerces au rez-de-chaussée.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, les ferronneries.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	95	O6	46, rue de Montreuil	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, emprunts historicistes.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+4</p> <p>Ecriture : construction en brique et maçonnerie enduite, soubassement (Rdc +1er) avec parement en bossage continu.</p> <p>Modénature enduite : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux et briques vernissées : jambages en saillie au 2 et 3e étage. Balcon filant au dernier niveau.</p> <p>Ferronneries ouvragées. Toiture à 2 pans.</p> <p>Commerces au rdc.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement.</p> <p>Rythme plein/vide des devantures commerciales. Conserver le parement.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	96	B86	68, rue de Montreuil	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique. Position urbaine remarquable.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+4+combles</p> <p>Ecriture : construction en brique et parement enduit,</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							(comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies. Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...		soubassement (Rdc +1er) avec parement en bossage continu. Modénature : linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux. Pan coupé dans l'angle mis en évidence par des balcons à tous les niveaux. Toiture à la Mansart avec lucarnes. Commerces au rez-de-chaussée. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	97	U122	4, rue Jean Moulin	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	Architecture et position urbaine remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies. Art nouveau : l'affirmation des grandes masses et le rythme des pleins vides forment l'essentiel du vocabulaire de façade. L'ornement se réduit au soulignement des principales lignes de composition. La verticalité est mise en valeur en particulier par la superposition de bow-window. Le procédé d'écriture se détache totalement du langage des proportions et des ordres traditionnels, apparition d'un décor floral, de consoles, trompes et pendentifs hors d'échelle.	Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture art-nouveau, tendance art-déco ; plus rationnel.	<u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u> Gabarit : implantation en retrait, jardin + grille, R+5+attique Ecriture : construction en brique. Modénature enduite : linteaux et appuis de baie, bandeau. Bow-windows superposées sur les travées de part et d'autre de l'entrée centrale. Eléments en saillie à partir du 2 ^e étage. Balcons à l'étage d'attique. Ferronneries. Toiture à 2 pans. Les 3 travées centrales forment un fronton débordant au-	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									dessus de la toiture Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	98	U14	22, rue Jean Moulin	Hôtel particulier de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Hôtel particulier : il repose sur la gradation de l'extérieur vers l'intérieur. Implanté entre cour et jardin, la façade sur rue n'est qu'un mur, ou une grille percée d'un grand portail. La cour s'ordonne sur le corps de logis du fond elle est entourée d'ailes basses à usage d'écure ou de remise. Le logis comprend des pièces à usage de réception (salons) et des pavillons avec des chambres à coucher.</p> <p>Néo-classique : construction assez modeste, à l'origine en simple moellon enduit au plâtre ou en pan de bois et plâtre. La composition n'est cadrée que par des pilastres de refends ou des harpages d'angles qui relient de minces bandeaux d'appui. L'ensemble de la façade est au même nu, toiture à 45° avec des lucarnes à croupe. Modénature simple ; refend, dais et chambranles. Et un seul élément mis en scène : la corniche à modillons dessinant l'arête du toit ou bien le balcon continu de l'étage de couronnement.</p>	<p>Critères de choix :</p> <p>Culturel : immeuble représentatif de la typologie d'origine : corps de logis en fond et avant corps de part et d'autre de la cour, clôture sur rue, jardin en fond de parcelle.</p> <p>Ensemble aujourd'hui redécoupé en plusieurs logements.</p> <p>Immeuble représentatif de l'écriture néo-classique.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement et retrait + clôture, R+3+ C.</p> <p>Ecriture : Maçonnerie enduite. Modénature simple : corniche, bandeaux, encadrements de baie pour les bâtiments sur rue. Simple corniche, encadrement de la porte d'entrée et niche avec sculpture sur la façade du corps de logis.</p> <p>Mur de clôture enduit, piliers en pierre + portail en ferronnerie. Toiture à 2 pans+ lucarne en bâtière ajoutées. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature.</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	99	G 140	53, 55 et 57 rue du Commandant Mowat	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture et séquence architecturale remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, tendance art nouveau : oriels toute hauteur affirmant les lignes verticales de la façade; emprunts balnéaires pour l'ensemble du dernier étage : galerie filante toute largeur, couverte par débord de toiture avec charpente apparente, et toitures en saillie à pans et demi-croupe.</p>	<p>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+4+attique</p> <p>Ecriture : Construction en brique et meulière incrustée de coquillages. Encadrements de baies en chaînage de pierre au Rdc. Modénature brique vernissée : linteaux de baie, corniche, bandeaux. Frises colorées au dessus du rdc et du 4^e étage. Balcon filant à l'étage de couronnement. Toiture à 2 pans + saillies à demi croupe surmontant les oriels. Polychromie structurelle. Attention à la qualité du ravalement, conserver parement, modénature (frises), charpentes apparentes, ferronneries.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	100	U126	8, rue d'Estienne d'Orves, angle rue Jean Moulin	Immeuble de rapport de 1901	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique, emprunts Louis-Philippe et tendance art nouveau. Position urbaine remarquable, mise en valeur par la rotonde d'angle Réalisé par Porche architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5+combles</p> <p>Ecriture : construction en brique, soubassement (rdc +1er) et</p> <p>Rotonde d'angle en saillie avec parement en pierre de taille.</p> <p>Modénature pierre : appuis de baie, corniche, bandeaux, balcons.</p> <p>Balcon filant au deuxième + au dernier niveau.</p> <p>Ferronneries ouvragées. Toiture à la Mansart avec lucarnes rampantes dans le brisis. Commerce au rdc.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, les ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	101	U92	25, rue d'Estienne d'Orves	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture éclectique nouveau.</p> <p>Immeuble en position remarquable : il ferme la perspective de la rue Villebois-Mareuil par un immeuble de typologie et écriture similaire à l'ensemble remarquable formé par cette rue.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+4+combles.</p> <p>Ecriture : construction en brique, soubassement (rdc +1er) avec parement en</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...		bossage continu. Modénature enduite : bow-windows en saillie, linteaux et appuis de baie, corniche, bandeaux. Ferronneries ouvragées. Toiture à la Mansart avec lucarnes rampantes dans le brisis+ lucarnes pignons dans le prolongement des 2 bow-windows superposés. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	102	A155	6, rue de la Paix	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture éclectique emprunts historicistes.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5</p> <p>Ecriture : Construction brique, soubassement (rdc+1er) en maçonnerie enduite.</p> <p>Polychromie structurelle.</p> <p>Modénature brique et brique vernissée : oriels sur les travées latérales, linteaux de baie; maçonnerie enduite : corniche, bandeau, balustrade, fronton des oriels (néo-classique). Toiture à 2 pans en débord. Attention à</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									la qualité du ravalement, jointoiement. Conserver le parement.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	103	A223	26, rue de la Paix	Maison de ville de 1909	Non	<p>Architecture remarquable • Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux. Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>		<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : préserver le gabarit côté rue. Ecriture : préserver les parements à briques polychromes, les ferronneries et l'ensemble des éléments décoratifs.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	104	I228 I171	40-42 avenue Paul Déroulède	Maison de ville de 1950-1952 (n°42) et de 1950-1960 (n°40)	Non	<p>Architecture remarquable • Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux. Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles</p> <p>Rationaliste (Moderniste)</p>		<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	105	O255	2, avenue de Paris	Immeuble de rapport de 1911	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture, en position d'angle. Réalisé par E. Milon, architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5+C Ecriture : éclectique, tendance art nouveau. Soubassement formé par la devanture commerciale en saillie. Angle formé par une rotonde en saillie par rapport au plan des 2 façades. Modénature en maçonnerie enduite: linteaux et appuis de baie, bandeaux, corniches. Balcon filant au dernier niveau. Toiture à la Mansart avec lucarnes rampantes. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	106	O43	18, avenue de Paris	Immeuble de rapport de 1901	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture, en position d'angle. Réalisé par E. Laurent, architecte et E. Marichal, entrepreneur</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+6+C Ecriture : Conservation de l'écriture Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							<p>Ecriture : en travaux lors de l'étude de l'inventaire</p>		<p>modénature et les ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	107	X152	21, avenue de Paris	Immeuble de rapport de 1905	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et des recherches menées à la période éclectique tendance art nouveau: nouveaux types de composition, différentes dimensions de baies, asymétrie, éléments décoratifs Réalisé par Willaey, architecte</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5+c.</p> <p>Ecriture : éclectique, tendance art-nouveau.</p> <p>Soubassement en bossage continu sur RDC et 1^e.</p> <p>Construction et modénature en pierre de taille.</p> <p>Composition éclectique asymétrique. Bow-windows en saillie, surmontés d'un « dôme » en toiture. Différents types de balcons ornent la façade.</p> <p>Attention à la qualité conserver le parement, la modénature et les ferronneries.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	108	U129	54, avenue de Paris et 4, rue d'Estienne d'Orves	Immeuble de rapport de 1912 (n°54) et de 1913 (n°4)	Non	<p>Architecture et séquence architecturale et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Art nouveau : l'affirmation des grandes masses et le rythme des pleins vides forment l'essentiel du vocabulaire de façade. L'ornement se réduit au soulignement des principales lignes de</p>	<p>Critères de choix : Culturel: 2 immeubles représentatifs de l'écriture art nouveau, réalisés par Willaey architecte. N°54 en position urbaine remarquable : angle.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : Implantation à l'alignement, R+4+double attique</p> <p>Ecriture : Affirmation des verticales bow-windows superposés, diversité des baies. 2 étages de comble, traités comme des étages d'attiques : en retrait. Lucarnes type balnéaire</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							composition. La verticalité est mise en valeur en particulier par la superposition de bow-window. Le procédé d'écriture se détache totalement du langage des proportions et des ordres traditionnels, apparition d'un décor floral, de consoles, trompes et pendentifs hors d'échelle.		Attention à la qualité du ravalement, à la modénature : clé de linteau et bandeaux sculptés, conserver le parement et les ferronneries. Lucarnes : consoles bois maintenant une avancée de toiture.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	109	U71 U68 U72 U147 U75 U70	58-60 avenue de Paris et 1,2,3,4,5 et 6 rue de Colmar	Immeuble de rapport de 1930 environ (pour la rue de Colmar)	Non	<p>Architecture e, séquence architecturale et position urbaine remarquable.</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Art nouveau : l'affirmation des grandes masses et le rythme des pleins vides forment l'essentiel du vocabulaire de façade. L'ornement se réduit au soulignement des principales lignes de composition. La verticalité est mise en valeur en particulier par la superposition de bow-window. Le procédé d'écriture se détache totalement du langage des proportions et des ordres traditionnels, apparition d'un décor floral, de consoles, trompes et pendentifs hors d'échelle</p>	<p>Critères de choix : ensemble d'immeubles représentatif de la typologie : immeuble de rapport et de l'écriture art nouveau : affirmation des grandes masses de la composition et de la verticalité par la superposition de bow-windows. Positions d'angles marquées par un pan coupé surmonté d'une lucarne pignon d'une part et par un oriel arrondi d'autre part.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5+C Ecriture : Immeubles en brique avec une modénature pierre ou enduite pour les encadrements de baies, corniches et bandeaux. Grilles d'appui et balcons en ferronnerie. Verticalité de la composition affirmée par des bow-windows se superposant sur toute la hauteur de la façade. Grande diversité de percements. Attention à la qualité des ravalements, conserver le parement. Rythme plein/vide des devantures</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	110	T67	124, avenue de Paris	Immeuble de rapport de 1933	Non	<p>Architecture e, séquence architecturale et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies</p> <p>Rationaliste : le rationalisme se caractérise par l'usage de la brique dont l'industrialisation réduit considérablement les coûts. Sa taille et son poids, largement inférieurs à la pierre facilitent aussi la mise en œuvre. Les appareillages de briques sont fréquemment polychromes et éventuellement avec des pièces métalliques apparentes. C'est l'écriture qui correspond majoritairement aux bâtiments publics de la fin du 19^e et début 20^e siècle.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture rationaliste, qui évolue vers l'art déco dans les années 1920-30 . Réalisé par Dantin et Kopp, architectes.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement et R+5+C Ecriture : bâtiment à connotation industrielle due à l'usage de la brique et à la dimension des fenêtres qui individuellement sont de proportions plus hautes que larges, mais forment des entités de type « fenêtres en longueur », ou fenêtre bandeau, caractéristique du mouvement moderne. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	111	S138	144, avenue de Paris	Immeuble de rapport de 1908	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » :</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture : inspiration haussmannienne, horizontalité d'une part verticalité, oriel en saillie de type art-nouveau d'autre part</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+6+C Ecriture : Eclectique avec emprunt haussmannien et tendance art-nouveau. La partie gauche de la façade est marquée par les lignes horizontales des balcons et bandeaux à chaque niveau, à droite un ensemble de bow-windows</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...		superposés affirme la verticale. Construction pierre de taille avec modénature sculptée + barres d'appui en ferronnerie. Attention à la qualité des ravalements et au rythme plein /vide des devantures commerciales. Conserver le parement.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	112	S173	160, avenue de Paris	Immeuble de rapport de 1887	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Louis Philippe (1830-1850)</p> <p>Réapparition de la modénature et introduction du pan coupé, afin de jouer sur la perspective et Non uniquement sur le décor de façade proprement dit. Le système ornemental repose donc sur le profil des reliefs. (consoles de balcons + grille d'appui en balconnet). Apparition d'un balcon filant en couronnement (dernier étage) et parfois entre soubassement et étage noble. L'usage de la pierre de taille appareillée se généralise, la toiture à la Mansart aussi.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture, bien que postérieur aux années 1830-50 où l'écriture dite « Louis Philippe » se développe.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement R+5</p> <p>Ecriture : Maçonnerie enduite et soubassement (RdC et 1er étage) en pierre bossagée. 6 travées de taille variable.</p> <p>Modénature simple : bandeaux, corniche, appuis de baies. Porche d'entrée orné de têtes de chevaux sculptées. Au 2e un balcon met en valeur les 2 travées du centre ornées d'un bas-relief sur 2 niveaux. Dernier étage en attique avec balcon filant.</p> <p>Attention à la qualité des ravalements et au rythme plein /vide des devantures commerciales formant soubassement.</p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	113	V78	7, avenue du Petit Parc	Immeuble de rapport de 1919	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de la typologie et de l'écriture éclectique, tendance art nouveau. Réalisé par Francione architecte.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5+attique</p> <p>Ecriture : Construction en brique, modénature pierre et maçonnerie enduite (pour les étages). Pan coupé dans l'angle comprenant des baies type bow-window superposés, saillie à partir du 2^e étage. 2^e oriel surmontant la porte d'entrée . Soubassement (Rdc+1er) en bossage. Dernier étage en attique avec balcon filant.</p> <p>Attention à la qualité du ravalement, jointoiement, conserver le parement. Devanture commerciale.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	114	V18 V19 V20 V7 V24	32,34,36,38 et 40 avenue du Petit Parc	Immeuble de rapport de 1911 (n° 32 à 38) et 1912 (n° 40)	Non	<p>Architecture, séquence architecturale remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies</p> <p>Art nouveau : l'affirmation des grandes masses et le rythme des pleins vides forment l'essentiel du vocabulaire de</p>	<p>Critères de choix : culturel : ensemble d'immeubles représentatif de la typologie immeuble de rapport et de l'écriture art nouveau : affirmation des grandes masses de la composition et de la verticalité par la superposition de bow-windows. Réalisés par H. Dubouillon et Francione architectes, Digaud&fils entrepreneur</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : Implantation à l'alignement R+5+C</p> <p>Ecriture : Immeubles en brique avec une modénature pierre (briques vernissée au N° 40) : encadrements de baies, corniches et bandeaux. Verticalité de la composition</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							<p>façade. L'ornement se réduit au soulignement des principales lignes de composition. La verticalité est mise en valeur en particulier par la superposition de bow-window. Le procédé d'écriture se détache totalement du langage des proportions et des ordres traditionnels, apparition d'un décor floral, de consoles, trompes et pendentifs hors d'échelle</p>		<p>affirmée par la répétition des éléments en saillie (bow-windows superposés) surmontés de lucarnes fronton en toiture. Balcons filants au 2e et dernier niveau. Attention à la qualité des ravalements et au rythme plein /vide des devantures commerciales. Conserver le parement.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	115	C23 C27 C28	109 à 113, avenue de la République	Immeuble de rapport du début du 20 ^e siècle	Non	<p>Architecture , séquence architecturale et position urbaine remarquable Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies. Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : 3 immeubles de rapport formant un ensemble unitaire, représentatif de la typologie et de l'écriture éclectique emprunt Louis XIII. Perspective sur la façade surmontée d'un oriel en saillie depuis la rue Diderot</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5+ double attique Ecriture : Polychromie structurelle: pierre de taille et brique. Soubassement en bossage continu au rdc. Modénature en pierre: encadrements et appuis de baies, balustrades, corniche. Oriel en saillie au niveau du comble dans l'angle. Double comble avec lucarnes fronton au 1er niveau et lucarnes rampantes au 2e. Attention à la qualité du ravalement, jointoiement. Conserver le parement.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	116	S13	11, rue Céline Robert	Villa de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p> <p>Néo-classique : construction assez modeste, à l'origine en simple moellon enduit au plâtre ou en pan de bois et plâtre. La composition n'est cadrée que par des pilastres de refends ou des harpages d'angles qui relient de minces bandeaux d'appui. L'ensemble de la façade est au même nu, toiture à 45° avec des lucarnes à croupe. Modénature simple ; refend, dais et chambranles. Et un seul élément mis en scène : la corniche à modillons dessinant l'arête du toit ou bien le balcon continu de l'étage de couronnement.</p>	Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, R+1 Ecriture : Construction en maçonnerie enduite. Modénature simple dans l'enduit : corniche linteaux de baies, bandeau. Rdc surélevé, accès central par perron. Toiture à deux pans et à croupe. Appuis de baie et grille de clôture en ferronnerie ouvragée. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature et les ferronneries.</p>	
Vincennes	Equipement s patrimonial x	117	S25	30, rue Céline Robert, Synagogue	Equipement religieux de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable Equipement : la forme de l'édifice s'adapte à la fonction qui lui est dévolue. Elle représente un « événement » dans le tissu urbain en dérogeant aux règles morphologiques qui caractérisent les autres édifices. Il s'agit donc d'une construction unique et atypique dans l'alignement urbain Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	Critères de choix : Culturel : lieu de culte, lieu de mémoire, édifice représentatif dans son type et écriture.	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation autour d'une cour : 1 bâtiment en fond de cour + 2 bâtiments de part et d'autre à l'alignement sur rue+ clôture ; R+1 Ecriture : Construction en fond de cour en pierre de taille, modénature sculptée. Entrée centrale sous porche. Bâtiments sur rue en brique + modénature enduite. Attention</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									à la qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature. Attention à la qualité de la clôture.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	118	F124	18, rue Charles Silvestri	Maison de ville de date inconnue	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable Maison de ville : Implantée à l'alignement sur rue et sur les mitoyens, sur une trame parcellaire de 6 à 8 mètres, elle comprend entre 2 et 4 niveaux. Elle est d'une volumétrie simple et comprend à l'origine le logement du propriétaire, ainsi que quelques chambres ou studio supplémentaires permettant l'hébergement de locataires. Ces constructions, peuvent s'organiser en lotissements ou s'intercaler dans les vides de la trame urbaine, mais se mêlent rarement aux ensembles d'immeubles</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : 2 maisons de ville jumelles, représentatives de la typologie et de l'écriture éclectique Position urbaine remarquable : angle.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement + redents, SS+r+1 Ecriture : Maisons jumelles, rez-de-chaussée surélevés, accès par jardinet (+grille). Construction en maçonnerie enduite. Modénature enduite : encadrements de baie; corniche + balustrade de la toiture terrasse. Décor en mosaïque à motifs floraux. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, et la modénature.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	119	C78	8 et 10, rue de la Solidarité	Villa de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait +alignement, R+1+C Ecriture : à l'origine probablement des maisons jumelles. Construction en maçonnerie enduite (N° 8) et en brique et</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...		modénature enduite + soubassement en moellonnage (N°10°). Modénature : corniche, bandeaux, encadrements de baie, chaînage d'angle Toiture à la Mansart avec lucarnes dans le brisis, œil-de-bœuf au n°10. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature et les ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	120	D79	22, rue de la Solidarité	Villa de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable Implantée en milieu de parcelle, la villa se caractérise par son « autonomie » vis-à-vis de l'alignement urbain. Celui-ci est généralement assuré par la clôture, qui joue alors un rôle essentiel. La clôture recrée une façade urbaine, tout en assurant ses fonctions essentielles : défensive, elle referme la propriété privée ; symbolique, elle marque la limite entre l'espace privé et l'espace public. Elle participe également à la mise en scène de la villa, que l'on voit avec du recul.</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait, R+1+C Ecriture : Construction en maçonnerie de brique. Modénature brique et maçonneries enduite : corniche, bandeaux, encadrements de baie. Polychromie structurelle. Surélévation en maçonnerie au-dessus de la corniche dans laquelle s'insère les lucarnes frontons qui sont aussi implantées dans le brisis de la toiture à la Mansart. Cheminée formant pignon. Ferronneries ouvragées,</p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
									marquise au-dessus de la porte d'entrée Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, la modénature et les ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	121	B41	37 et 39, rue Raymond du Temple	Immeuble de rapport de date inconnue	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter. Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle. Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p> <p>Néo-classique : construction assez modeste, à l'origine en simple moellon enduit au plâtre ou en pan de bois et plâtre. La composition n'est cadrée que par des pilastres de refends ou des harpages d'angles qui relient de minces bandeaux d'appui. L'ensemble de la façade est au même nu, toiture à 45° avec des lucarnes à croupe. Modénature simple ; refend, dais et chambranles. Et un seul élément mis en scène : la corniche à modillons dessinant l'arête du toit ou bien le balcon continu de l'étage de couronnement.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture</p> <p>Position urbaine remarquable en angle, avec décroché de la façade suivant le parcellaire. L'avancée du commerce en Rdc s'implante dans l'angle.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement en décroché, Ecriture : Construction en maçonnerie enduite. Modénature simple : corniche, bandeaux. Ferronneries ouvragées. Volets battants en bois. Toiture à la Mansart avec lucarnes dans le brisis. Commerces au rez-de-chaussée. Attention à la qualité du ravalement, conserver le parement, modénature et ferronneries.</p>	
Vincennes	Equipements patrimoniaux	122	B318	41, rue Raymond du Temple	Equipement de date inconnue	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Equipement : maison des associations</p> <p>Rationaliste : le rationalisme se caractérise par l'usage de la brique dont l'industrialisation réduit considérablement les coûts. Sa taille et son poids, largement inférieurs à la pierre facilitent aussi la mise en œuvre. Les appareillages de briques sont fréquemment polychromes et éventuellement avec des pièces métalliques apparentes. C'est l'écriture qui correspond majoritairement aux bâtiments publics de la fin du 19^e et début</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de l'écriture. En position urbaine remarquable.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, retrait dans l'angle R+2 Ecriture : Construction en brique et ciment. Pan coupé dans l'angle Premier étage double</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							20 ^e siècle.		hauteur avec grandes baies et menuiseries bois avec divisions accentuant les lignes verticales. Cabochons. Toiture terrasse. Attention à la qualité du ravalement. Conserver le parement, proportions de division des menuiseries au 1er+ dernier étage	
Vincennes	Equipements patrimoniaux	123	E135	82, rue Raymond du Temple Eglise Notre-Dame	Eglise du 19 ^e siècle	Non	<p>Architecture et position urbaine remarquable</p> <p>Equipement : la forme de l'édifice s'adapte à la fonction qui lui est dévolue. Elle représente un « événement » dans le tissu urbain en dérogeant aux règles morphologiques qui caractérisent les autres édifices. Il s'agit donc d'une construction unique et atypique dans l'alignement urbain</p> <p>Ecriture éclectique : il s'agit d'un mélange de différents éléments stylistiques existants empruntés aux régions (basques, flamandes) voire aux pays (Suisse, Italie...). Ces emprunts peuvent également venir de la mode des villas balnéaires ou être des interventions ex-nihilo d'un « genre terroir Ile-de-France » : le vernaculaire. D'autres emprunts, historiques ceux-là, vont rechercher les écritures les plus anciennes, médiévales, gothiques, antiques ...</p>	<p>Critères de choix : Culturel : Possède des grandes orgues classées Monument historique. Edifice à valeur symbolique et de repère dans la ville.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation en retrait</p> <p>Ecriture : Conservation avec possibilité de perpétuer les transformations additions déjà réalisées.</p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	124	L55	8 bis, rue Clément Viénot	Immeuble de date inconnue	Non	<p>Architecture remarquable</p> <p>Immeuble de rapport : construction à usage d'habitation multi-familiale souvent construite à l'origine par un propriétaire privé pour les revenus immobiliers que la construction pouvait lui rapporter.</p> <p>Superposition de cellules identiques, définissant à chaque niveau les principaux volumes d'une habitation traditionnelle.</p> <p>Entre R+2 et R+5, sa composition est ordonnancée en 3 parties : soubassement (comprenant boutique + sol), étages nobles et le comble. Il présente entre 4 et 8 travées de baies.</p>	<p>Critères de choix : Culturel : immeuble représentatif de sa typologie et de l'écriture art nouveau, tendance art-déco : plus rationnel.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p> <p>Gabarit : implantation à l'alignement, R+5+ combles</p> <p>Ecriture : construction en brique, Rdc + étage de couronnement enduit.</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
							Art nouveau : l'affirmation des grandes masses et le rythme des pleins vides forment l'essentiel du vocabulaire de façade. L'ornement se réduit au soulignement des principales lignes de composition. La verticalité est mise en valeur en particulier par la superposition de bow-window. Le procédé d'écriture se détache totalement du langage des proportions et des ordres traditionnels, apparition d'un décor floral, de consoles, trompes et pendentifs hors d'échelle		Modénature enduite : linteaux et appuis de baie, corniches. Bow-windows superposés sur les travées de part et d'autre de l'entrée centrale. Balcon + balustre ciment à l'étage de couronnement. Ferronneries. Toiture à la Mansart avec lucarnes fronton en brique. Boutiques en rdc. Attention à la qualité du ravalement, jointoiement, conserver le parement, modénature et ferronneries.	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	125	OQ 62,63,64, 98	Avenue Auber, n°86 bis à 90	Deux maisons de ville de la fin du 19 ^e siècle	Oui	<p>Organisation de la forme urbaine : deux maisons en retrait, encadrées par des immeubles et dont l'accès se fait par un portail.</p> <p>Volumétrie des constructions</p> <p>Traitement végétal de l'espace privatif, visible depuis l'espace public</p> <p>Implantation et composition des clôtures</p>	<p>Cet ensemble est constitué de deux maisons de ville implantées en retrait de la rue, encadrées par deux immeubles implantés sur chacune des limites séparatives. Une maison de « gardien » située en front de rue complète cet ensemble.</p> <p>Destination : vocation résidentielle</p> <p>Implantation : les maisons de ville par rapport à la rue. Les immeubles implantées le long des limites séparatives.</p> <p>La maison du gardien à l'alignement de la rue.</p> <p>Hauteur : R+2+combles et R+3 pour les constructions en retrait. R+3 pour les immeubles. Maison du gardien de plein pied.</p> <p>Matériaux et ornements : Toits en tuile ou en ardoise. Un toit avec des combles à la Mansart et des lucarnes jacobines. Façades enduites pour toutes les constructions sauf à la maison du gardien</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								<p>en brique. Les façades des immeubles sont lisses. Les maisons en retrait présentent des éléments de modénature (bandeaux, encadrements de fenêtre). Liaison avec l'espace public : clôtures composées d'un mur bahut surmonté d'une grille. L'accès se fait par portail.</p> <p>Espaces privés : espaces végétalisés à l'avant des constructions, visible depuis la rue.</p> <p>Espaces publics : rue relativement étroite, à sens unique, bordée par les voies du RER.</p>		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	126	OA 69,70,71,72,73,74,75,76,77,78,79,80	3 à 23 rue de Belfort, n°21 rue de la Paix (retour)	Maisons de ville de date inconnue.	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble constitué de maisons de ville forme un linéaire de façade régulier.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : Volume des constructions. Composition des façades homogènes (rdc surélevé, et combles aménagés). Alignement des niveaux. Alignement et régularité des ouvertures. La végétalisation de la rue.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle. Implantation : Constructions implantées à l'alignement de la rue.</p> <p>Hauteur : R+1+combles et un sous-sol. Le rez-de-chaussée est rehaussé. Matériaux et ornements : Combles à la Mansart en ardoise et taule, ornées de lucarnes rentrantes. Façades recouvertes d'enduit pour la plupart et de meulières pour certaines. Parfois ornées de moulures, de garde-corps en ferronnerie et de frises en brique.</p> <p>Evolutions récentes : Rehaussement d'un étage au n°21 (la construction devient un R+2). Création d'un garage à l'alignement. Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : Entrées directement sur la rue.</p> <p>Espaces privés : jardins à l'arrière des constructions.</p> <p>Espace public : rue large à sens unique avec stationnement sur les deux côtés. Trottoirs relativement</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								larges, de part et d'autre de la voie. Alignement d'arbres du côté impair de la rue qui participe à l'ambiance de la rue.		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	127	OA129	22, rue de Belfort	Maisons de ville de la fin du 19 ^e siècle ;	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent :</p> <p>Cet ensemble est constitué par un alignement de maisons de ville en brique implantées le long d'une impasse privée. La parcelle étant très étroite, les maisons, implantées sur une des limites séparatives, sont de très faible épaisseur.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence :</p> <p>Volumétrie des constructions</p> <p>Implantations le long de la limite séparative</p> <p>Matériaux utilisés (briques)</p> <p>végétalisation de l'espace privatif</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle</p> <p>Implantation : Les maisons sont adossées à la limite séparative ouest du terrain. Devant ces maisons, un passage de 2 ou 3 mètres de large constitue une impasse donnant accès aux maisons situées en fond de parcelle. Cet espace est commun, partagé par tous les habitants</p> <p>Hauteur : R+1, un sous-sol et des combles sont aménageables</p> <p>Matériaux et ornements : Façades en briques et toitures en tuiles rouges</p> <p>Evolutions récentes : Ajout d'un perron en plastique</p> <p>Portail d'entrée peu harmonieux</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : Un portail donne sur la rue de Belfort</p> <p>Espaces privatifs : allée en mauvais état : fissure et affaissement du béton</p> <p>Espace planté et fleuri partagé part les habitants.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	128	OX 56, 57, 58, 59, 60	4 à 12 rue Louis Besquel	Immeubles de rapport du début du 20 ^e siècle	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est constitué d'immeubles résidentiels alignés le long de la rue, formant un front urbain homogène. La qualité architecturale de chacun des immeubles s'exprime par l'ordonnancement des façades et la richesse des détails architecturaux</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : front urbain homogène et linéaire (hauteurs semblables ; continuité des balcons), volume continu des constructions</p> <p>Utilisation de la brique et de la pierre</p> <p>Qualité architecturale due à l'ordonnancement des façades et à la richesse des détails (sculptures, mosaïque ...)</p> <p>Régularité des ouvertures.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : Vocation résidentielle</p> <p>Implantation : constructions implantées à l'alignement de la rue formant un front urbain continu</p> <p>Hauteur : R+4+combles</p> <p>Matériaux et ornements : Toits en ardoise et ornés de lucarnes rampantes. Façade en brique et en pierre. Le RDC formant un socle, il est traité avec un parement différent du reste de la façade. Avancées de fenêtres sculptées, bandeau qui différencie le RDC du 1^e étage, ferronneries, balcon continu au 4^e étage.</p> <p>Jeux de mosaïque en briques autour des fenêtres, alignement des encadrements de baies.</p> <p>Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrées directement sur la rue</p> <p>Espaces privatifs : cours à l'arrière des immeubles</p> <p>Espace public : voie ouverte par un particulier au début du 20^e siècle. Alignement d'arbres du côté impair de la voie.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	129	OM 17, ON 37, 38, 39, 40, 105	26 à 34 rue Pierre de Brossolette	Villas bourgeoises du 19 ^e siècle	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : Cet ensemble est constitué de villas bourgeoises implantées sur l'avant des parcelles, laissant place à de larges jardins plantés en arrière des constructions.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : alignement et homogénéité des clôtures</p> <p>Alignement des niveaux et des lignes de gouttières. Organisation similaire des façades et styles architecturaux cohérents.</p> <p>Végétalisation des espaces en front de rue. Végétalisation de la voie publique sur un côté.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation uniquement résidentielle</p> <p>Implantation : constructions implantées en retrait de la rue (10m)</p> <p>Hauteur : R+1+combles</p> <p>Matériaux et ornements : différents types de toitures en ardoise : à la Mansart, retroussés ou en terrasse.</p> <p>Façades recouvertes d'enduit et parfois décorées par des colonnes néo-classiques et par des moulures au-dessus des fenêtres. Composition des façades : une entrée centrale, un perron et une</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

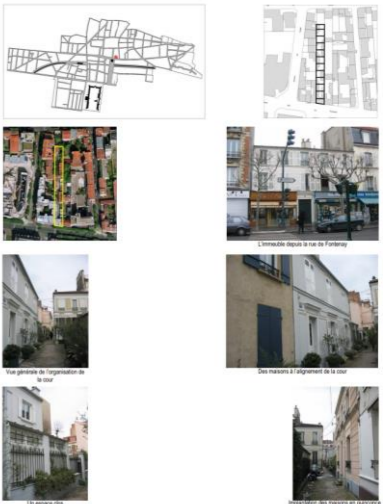
Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								<p>marquise ou un appentis.</p> <p>Evolutions récentes : ravalement de façade récent. La construction n° 32 bis est récente. Sa volumétrie et son alignement sont différents.</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : les clôtures sont caractérisées par des murs bahuts surmontés de grilles uniformes opaques et/ou doublées d'une haie. Les entrées sont doubles : un portillon permet l'accès aux piétons et un portail plus large pour l'accès des véhicules.</p> <p>Espaces privés : l'avant de la construction est végétalisé. De grands jardins plantés constituent l'arrière des constructions.</p> <p>Espace public : rue relativement étroite bordée par la ligne de RER. Présence d'une piste cyclable intégrée à la circulation automobile. Alignement d'arbres le long de la voie du RER.</p>		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	130	OB 53. 54. 55	30 et 32, avenue du Château et 4 bis, rue de l'Eglise.	Immeubles de rapport de la fin du 19 ^e siècle (haussmannien)	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : l'ensemble est constitué d'immeubles de rapport dont un est en position d'angle.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : volumétrie et implantation des constructions. RDC surélevés. Balcon filant aux 2^e et 5^e étages. Ferronneries devant les fenêtres. Composition affirmant les horizontales. Régularités des ouvertures.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : Vocation commerciale pour les RDC</p> <p>Implantation : constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue. Hauteur : R+5</p> <p>Matériaux et ornements : Toits en taule. Façades enduites et parées de balcons filants au 2^e étage et de grilles d'appui travaillées devant les baies. Divers éléments de modénature (corniches, bandeaux, encadrement de fenêtres).</p> <p>Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrée directement sur la rue.</p> <p>Espaces privés Espace public : rue commerçantes, stationnement des deux</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	131	OD 36.37.38.3 9.43.44	1 à 13 bis et 2, rue de Crébillon	Maisons de ville de date inconnue	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est constitué de maisons implantées en retrait de la voie et participant à l'ambiance calme de la rue.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : alignement et composition des clôtures, implantation en retrait des constructions. Volumétrie des constructions. Végétalisation de l'espace public.</p>	<p>côtés des voiries.</p> <p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle.</p> <p>Implantation : constructions implantées en retrait de la rue et sur la/ ou les limites séparatives. La maison n°2 est isolée sur une parcelle formant un angle de rues.</p> <p>Hauteur : R+1, R+1+combles et R+2</p> <p>Matériaux et ornements : les toits sont en ardoise, parfois pourvus de lucarnes jacobines, sauf au n°2, lucarnes meunières dans des combles retroussés.</p> <p>Toits en tuile pour les maisons n°1 et 3. Façades en briques ou enduites ornées de volets en bois et parfois de moulures. Présence de bandeaux sur certaines constructions. Composition de façades pour les maisons n°1 à 5 : marquise au-dessus de la porte.</p> <p>Evolutions récentes : véranda au n°9, surélévation d'un étage au n°7, nouvelle ouverture entre les deux lucarnes jacobines au n°5.</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : les clôtures sont des murets rehaussés d'une grille opaque et/ ou doublée d'une haie.</p> <p>Espaces privatifs : les espaces en retrait sont végétalisés ainsi que les jardins à l'arrière des constructions (sauf au n°2).</p> <p>Espace public : rue relativement large à sens unique. Alignement d'arbres de part et d'autre qui participe à l'ambiance calme de la rue.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

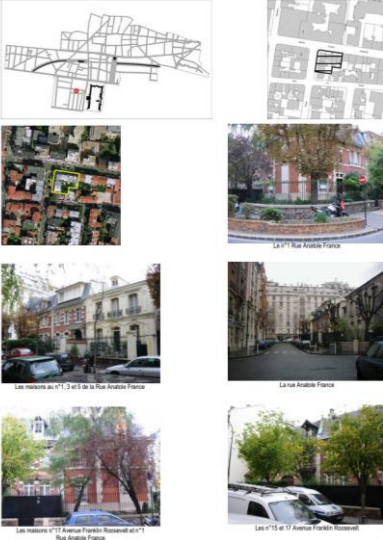
Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	132	OH 25, 26,27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 45, Ol 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 194.	3 bis à 37 et 2bis à 36 rue Emile Dequen	Maisons de ville de la fin du 19 ^e et du début du 20 ^e siècle.	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est constitué de maisons mitoyennes implantées en retrait par rapport à la voie, datant de la même époque mais se différenciant par leur architecture.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : Volume des constructions, implantations des constructions en retrait. Utilisation de matériaux de qualité (brique ou meulière). Présence du végétal à l'avant des constructions. Toitures en tuile rouge. Rythme relativement régulier dans les ouvertures. Composition des clôtures.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle à l'exception de la crèche. Implantation : constructions mitoyennes implantées en retrait de la rue (4 à 5 mètres) Hauteur : majoritairement R+1 ou R+1+combles, 1 immeuble en R+4</p> <p>Matériaux et ornements : toits en tuile. Matériaux de construction : briques et/ou roches meulières. Le principal ornement est le jeu de couleur des briques, notamment autour des fenêtres.</p> <p>Evolutions récentes : construction d'une crèche et d'un immeuble.</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : les clôtures sont caractérisées par des murs bahuts surmontés de grilles, parfois doublées d'une haie. Les entrées sont doubles : un portillon permet l'accès à la maison et un portail plus large permet l'accès des véhicules.</p> <p>Espaces privatifs : l'avant des constructions est végétalisé. A l'arrière, présence de petits jardins.</p> <p>Espace public : Rue à sens unique. Stationnement des deux côtés de la voie.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	133	OV 201, 52, 53, 54, 55	11 à 17 bis, rue du Donjon	Maisons de ville de date inconnue	Oui	Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est constitué de constructions de faible hauteur implantées en retrait de la rue. Caractéristiques de la cohérence : faible volumétrie des constructions, implantations en retrait par rapport à la rue. Implantation et composition des clôtures.	Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle. Implantation : constructions mitoyennes implantées en retrait de la rue (10m) sauf la maison n°15 bis implantée à l'alignement de la rue pour le RDC et en retrait pour les étages. Hauteur : R+1+combles et R+2. R+3 pour la construction n°15 bis. Matériaux et ornements : les toits sont en ardoise. Présence de combles à la Mansart avec des lucarnes rampantes. Façades en briques avec des jeux de couleurs ou enduites avec la présence de moulures. Présence de balcons en ferronnerie au 1 ^e étage. Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : les clôtures sont caractérisées par un mur bahut surmonté d'une grille opaque et doublé d'une haie. L'accès piéton se fait par un portillon. Pour la maison n°15 bis, l'entrée piétonne et le garage donnent directement sur la rue. Espaces privatifs : le retrait à l'avant de la construction est végétalisé. Présence de jardins à l'arrière des constructions. Espace public : rue à sens unique de circulation.	<u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	134	ON 58, 59, 60, 61, 62	7 à 15 avenue Foch.	Villas de la fin du 19 ^e siècle.	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : Il s'agit d'un ensemble de villas de type Napoléon III. Les constructions n°11, 13 et 15 formaient à l'origine un ensemble de type hôtel particulier c'est-à-dire un ensemble constitué d'un corps de logis principal en retrait (entre cour et jardin) avec deux ailes de part et d'autre de la cour.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : Composition de l'ensemble. Forme à l'origine un ensemble de type hôtel particulier. Présence de monumentalité (alignement d'arbres, perron). Implantations des constructions, volumétrie des constructions. Implantation et composition des clôtures. Utilisation de l'ardoise en toiture.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle. Implantation : constructions implantées en retrait de la rue. Hauteur : R+1+combles Matériaux et ornements : toits en ardoise avec des combles à la Mansart et des lucarnes fronton dans le brisis. Façades en moellonnage enduit ornées de modénatures (corniches, bandeaux, encadrement de baies, chaînage d'angles) de garde-corps en ferronnerie aux fenêtres et d'un balcon filant en pierre au n°7. Composition des façades : un perron au n°13. Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : les clôtures sont composées d'un mur bahut surmonté d'une grille et doublée d'une haie. Accès par un portail. L'accès à la construction n°13 est monumentalisé par deux alignements d'arbres de part et d'autre de l'allée. Espaces privatifs : retrait végétalisé. Les villas n°7 et n°9 possèdent un jardin à l'arrière des constructions. Espace public : voie bordant le bois de Vincennes, relativement large à sens unique.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	135	OE 104	78, rue de Fontenay	Immeuble de rapport et maisons de ville de la fin du 19 ^e siècle.	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : il s'agit d'un ensemble composé d'un immeuble en front de rue et de maisons implantées dans l'arrière-cour de manière irrégulière (décrochements)</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : Forme urbaine originale. Implantation et volumétrie des constructions. Alignement des niveaux et des ouvertures. Pavage de la cour. Présence de volet en bois.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation commerciale pour le RDC de l'immeuble. Vocation résidentielle pour les étages et les maisons en arrière-cour.</p> <p>Implantation : constructions à l'alignement de la rue de Fontenay pour l'immeuble. Maisons implantées en quinconce.</p> <p>Hauteur : R+2 pour l'immeuble. R+1 ou R+1+C pour les maisons.</p> <p>Matériaux et ornements : toits en tuile. Certaines constructions ont des lucarnes jacobines. Façades enduites dans différents coloris pastel avec quelques éléments de modénature (moulures, bandeaux). Volets en bois et garde-corps aux fenêtres. Marquises au-dessus de certaines portes.</p> <p>Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrée de l'immeuble directement sur la rue (porche). Entrée des maisons directement sur la cour. Parfois petit espace végétalisé clôturé par un mur surmonté d'une grille. Accessible par un portillon.</p> <p>Espaces privatifs : cour pavée avec des jardinières. Certaines constructions possèdent leur propre espace privé végétalisé, parfois transformé en potager ou en terrasse.</p> <p>Espace public : pas d'espace public puisqu'il s'agit d'une copropriété.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	136				Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble constitue un front bâti homogène et continu. Les constructions, implantées à l'alignement de la rue, composent une forme urbaine intéressante marquée par des contractions et dilatations de l'espace public.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : volume des constructions. Implantations des constructions formant un front urbain continu. Régularité des ouvertures et présence de volets en bois. Présence de bandeaux marquant la séparation des niveaux. RDC plus élevé (commerces). Porches traversants donnant accès à une cour intérieure plus ou moins vaste.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : RDC destinés aux commerces. Etages à vocation résidentielle.</p> <p>Epoque de construction : antérieure au 19^e siècle.</p> <p>Implantation : constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p>Hauteur : R+2+combles ou R+3</p> <p>Matériaux et ornements : toitures en tuile. Façades enduites et ornées de garde-corps en ferronneries aux étages supérieurs, de bandeaux ainsi que de volets en bois selon les immeubles.</p> <p>Trame parcellaire affirmée par de subtils décalages et la présence des souches de cheminées.</p> <p>Evolutions récentes : état de vétusté des immeubles du n°89 au 93. Etayages des porches d'entrées (n°89). Immeubles plus hauts du n°93 à 99. Terrasse au 1^{er} étage au n°109.</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrée directement sur la rue par de petites portes étroites et/ou directement par un portail suivi d'un porche permettant un accès aux véhicules.</p> <p>Espaces privatifs : cour pavées à l'arrière des immeubles. Les garages y sont situés ainsi que des locaux annexes. Cours pavées à l'arrière des immeubles. Les garages y sont situés ainsi que des locaux annexes.</p> <p>Espace public : rue large, circulation dense. Trottoirs larges adaptés à la forte fréquentation. Alignement d'arbres de part et d'autre de la voie qui agrémentent l'espace public.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	137	OX 125, 126, 129, 130, 131, 132	1 à 5 rue Anatole France (angle) et 13 à 19 avenue Franklin Roosevelt	Maisons de ville du 19-20 ^e siècle.	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble, constitué de maisons implantées en retrait de la rue, est en rupture avec le tissu urbain environnant composé d'immeubles collectifs.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : volume des constructions et des matériaux de toiture. Alignement des clôtures et espace privé végétalisé. Régularité des ouvertures. Alignements d'arbres de part et d'autre de la rue Anatole France.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle. Implantation : constructions mitoyennes implantées en retrait de la rue. Hauteur : R+1+combles Matériaux et ornements : toits en ardoise et agrémentés de lucarnes jacobines, de lucarnes rampantes ou de lucarnes meunières (rue F. Roosevelt), de comble à la Mansart. Façades en brique avec la présence de pierre de taille et ornées parfois d'un bandeau différenciant le RDC du 1^e étage. Fenêtres encadrées par des moulures ou des jeux de couleurs de briques et ornées de garde-corps en ferronnerie. Evolutions récentes : réalisation de lucarnes rampantes dans les combles d'une maison (rue A. France)</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : les clôtures sont caractérisées par des murs bahuts surmontés de grilles parfois opaques et doublés d'une haie.</p> <p>Espaces privatifs : végétalisation à l'avant des constructions. De grands jardins plantés constituent l'arrière des constructions.</p> <p>Espace public : la rue A. France et l'avenue F. Roosevelt ont été percées par des particuliers puis intégrées au domaine public en 1882. A l'angle de ces rues, une jardinière fleurie orne le trottoir relativement large. Alignement d'arbres de part et d'autre de la rue A. France qui renforcent la présence du végétal déjà présent à l'avant des constructions.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	









Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	138	OA 166, 167, 168, 170, 172.	6 à 12, rue de la Fraternité, 9 bis, et 9 ter (retour) rue de la Paix, 57 et 63, avenue de la République et le cœur d'îlot au 61, avenue de la République.	Immeubles de rapport des années 1930. (style art nouveau)	Oui	Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est constitué d'immeubles de rapport implantés à l'alignement des rues ainsi que d'une villa implantée en cœur d'îlot. Cet ensemble de constructions a été édifié suite à la division d'une grande propriété. Caractéristiques de la cohérence : forme urbaine représentative de l'évolution de la ville : cœur d'îlot vert préservé et visible malgré une densification sur rue. Pour les constructions sur rue, homogénéité de la composition des façades (matériau, ordonnancement, dimensions des baies ...). Volumétrie des constructions.	Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle, vocation commerciale pour le RDC des immeubles 57 et 63 de l'avenue de la République. Implantation : constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue. Villa au centre de la parcelle. Hauteur : immeubles sur rue : R+3 à R+5+combles. Le cœur d'îlot : R+3. Matériaux et ornements : toits en ardoises et certains ornés de lucarnes rampantes (avenue de la République et rue de la Fraternité). Façades recouvertes de briques (jeu de couleurs : rouge autour des portes formant des mosaïques) ornées de garde-corps en ferronneries et de bandeaux différenciant les niveaux. Rue de la Fraternité et avenue de la République : présence de bow-window. Rue de la Paix : immeubles ornés de céramiques aux motifs floraux et de bow-window. Le n°9 ter possède un attique avec un balcon filant en ferronnerie. Le cœur d'îlot : façades enduites ornées de bandeaux (sauf entre le 2 ^e et le 3 ^e étages). RDC surélevé. Garde-corps en ferronnerie et volets en bois aux fenêtres. Evolutions récentes : rénovation du toit et des combles d'un immeuble rue de la Fraternité. Surélévation d'un étage pour l'immeuble en cœur d'îlot. Devanture commerciale avec un rideau en fer au n° 57 de l'avenue de la République. Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrée directement sur la rue, sauf pour le n°61 de l'avenue de la République (accès par un portail). Des	<u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								<p>portails permettant l'accès aux cours situées à l'arrière des immeubles, rue de la Fraternité.</p> <p>Espaces privatifs : cours à l'arrière des immeubles. Le cœur d'îlot : parking et quelques parterres plantés.</p> <p>Sol en gravats.</p> <p>Espace public : rue de la Fraternité : ancienne voie privée cédée à la commune en 1882. Rues relativement larges.</p>		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	139	OV 165, 166, 167, 168, 169, 170	12, 14, 16, avenue du Général de Gaulle, 4,6 et 8 avenue Franklin Roosevelt.	Immeubles de rapport de la fin du 19 ^e siècle (haussmannien et post-haussmannien)	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : l'ensemble, formant un angle de rue, est constitué d'immeubles de rapport.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : volumétrie et implantation des constructions. RDC surélevés. Balcon filant au dernier étage. Grilles d'appui ajourées en ferronnerie ou en pierre aux fenêtres. Polychromie structurelle. Végétalisation de l'espace public.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle</p> <p>Implantation : constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue</p> <p>Hauteur : R+4+c et R+5+c. RDC surélevés.</p> <p>Matériaux et ornements : toits en ardoise. Présence de combles à la Mansart avec des lucarnes frontons dans le brisis. Façades en brique avec des modénature en pierre (chânage d'angles ; encadrement de fenêtres).</p> <p>Balcon filant au dernier étage ainsi qu'au 2^e étage au n°6 de l'avenue F. Roosevelt. Grilles d'appui en ferronnerie travaillées pour les autres étages. Polychromie structurelle.</p> <p>Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : Entrée directement sur la rue.</p> <p>Espaces privatifs : cour à l'arrière du front bâti avec présence de constructions.</p> <p>Espace public : rue relativement larges à double sens. Alignement d'arbres du côté pair avenue F. Roosevelt et du côté impair avenue du Général de Gaulle.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	140	OU 76, 77, 78, 79.	2 à 6, rue du Docteur Lebel	Villas de date inconnue	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : Il s'agit d'un ensemble de villas mitoyennes adossées à l'école élémentaire du sud.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : volumétrie et implantation en retrait des constructions.</p> <p>Végétalisation du retrait. Composition de la toiture. Alignement des niveaux et présence de volets en bois.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle.</p> <p>Implantation : constructions implantées en retrait de la rue.</p> <p>Hauteur : R+1+combles</p> <p>Matériaux et ornements : Toits en ardoise avec des combles à la Mansart.</p> <p>Présence de volets en bois.</p> <p>Evolutions récentes :</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : les clôtures sont composées d'un mur bahut surmonté d'une grille et doublée d'une haie. Accès par un portail.</p> <p>Espaces privatifs : la marge de recul des constructions est végétalisée et plantée d'arbres.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	141	OO 148	14 et 16, rue Lejemptel	Immeuble de rapport et maisons de ville de date inconnue	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : il s'agit d'un ensemble constitué d'un immeuble en front de rue et de maisons implantées en « u » autour d'une impasse. L'entrée est marquée par un porche.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : forme urbaine intéressante : immeuble en front de rue et maisons en cœur d'îlot.</p> <p>Organisation du cœur d'îlot : maisons de part et d'autre de l'impasse et végétalisation de l'ensemble. Implantation et volumétrie des constructions.</p> <p>Composition des façades (matériaux utilisés, modénature, balcon filant).</p> <p>Végétalisation des espaces privatifs et alignements d'arbres. Utilisation de la brique et de l'ardoise pour les constructions en cœur d'îlot.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle</p> <p>Implantation : l'immeuble implanté à l'alignement de la rue. Les maisons sont implantées en retrait par rapport à l'impasse (3-4 m).</p> <p>Hauteur : R+4+combles pour l'immeuble. R+1+combles pour les maisons.</p> <p>Matériaux et ornements : toits en ardoise avec des combles à la Mansart pour toutes les constructions et ornées de lucarnes rampantes pour l'immeuble.</p> <p>Façades en pierre pour l'immeuble et en brique pour les maisons. L'immeuble : présence de modénature (bandeaux, corniches, moulures), de garde-corps en ferronnerie, aux fenêtres et d'un balcon filant au 4^e étage. Encadrement de porte travaillé. Les maisons : présence d'une tourelle. Jeux de couleurs pour les encadrements de fenêtres.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								<p>Présence d'éléments en bois. Marquise en bois au-dessus des portes.</p> <p>Evolutions récentes : agrandissement d'une ouverture au RDC d'une maison.</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : l'immeuble : entrée directement sur la rue (porche)</p> <p>Espaces privatifs : dans l'impasse, espace végétalisé à l'avant des constructions. Entrées des maisons en retrait par rapport à l'impasse. Les clôtures sont composées d'un mur surélevé d'une grille. Pas de portail ni de portillon.</p> <p>Impasse pavée et monumentalisée par une allée d'arbres.</p> <p>Espace public : pas d'espace public car il s'agit d'une copropriété.</p>		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	142	OQ 57, 58, 59, 60, 68, 69, 70	Impasse Lenain.	Maisons, immeubles et entrepôts de plusieurs dates.	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est constitué de bâtis hétérogènes (maisons, immeubles, entrepôts) implantés à l'alignement d'une voie privée pavée.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : principe et tracé de l'impasse. Pavage de l'impasse. Ordonnement des constructions au regard de l'étroitesse de l'impasse. Transparence de la grille offrant une vue sur cette impasse depuis l'espace public.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle et activités industrielles.</p> <p>Implantation : constructions implantées à l'alignement de la voie privée.</p> <p>Hauteur : De R+c à R+2+combles pour les habitations. R + 2+ combles pour l'entrepôt.</p> <p>Matériaux et ornements : Toitures en tuile ou en taule. Façades enduites pour les habitations et en brique pour l'entrepôt. Ornement de bandeaux, de moulures, de garde-corps en ferronneries et de volets en RDC pour les immeubles. Composition des façades : verrières pour l'entrepôt. Evolutions récentes : mauvais entretien des constructions.</p> <p>Espaces libres privés :</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								<p>Liaison avec l'espace public : entrées des constructions directement sur l'impasse. Entrée de l'impasse fermée par un portail du côté de la rue Victor Basch. Voie privative portant le nom du propriétaire du site de l'époque de son percement. Voie étroite et pavée. Espaces privatifs : espaces végétalisés au fond de l'impasse.</p>		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	143	OF 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76.	34 à 48, rue de la Liberté, 25 et 27, villa Lamarre.	Maisons de ville de la fin du 19 ^e siècle.	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : Cet ensemble est constitué de maisons individuelles implantées à l'alignement de la rue, laissant place à des jardins en arrière des constructions. En outre, le pavage de la Villa Lamarre contribue à créer une atmosphère urbaine particulière. L'ensemble se prolonge rue de la Liberté avec le même type de constructions et s'ouvre sur deux maisons (25 et 27) en retrait de la rue. Caractéristiques de la cohérence : volume bâti homogène, implantation à l'alignement et continuité du front urbain. Composition des façades. Harmonie des tons pastels pour les façades et les huisseries peintes. Régularité et proportion des ouvertures. Présence de volets en bois. Pavage de la rue pour la villa Lamarre. Ouverture de la villa Lamarre sur deux constructions en retrait.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle Implantation : constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue sauf les constructions N° 25 et 27 rue de la Liberté en retrait de la rue. Hauteur : R+1+c et un sous-sol ou R+2. Matériaux et ornements : toits en tuiles, ornés de lucarnes jacobines ou de lucarnes rampantes. Façades enduites de tons pastels différents. Certaines sont ornées de bandeaux et de garde-corps aux fenêtres. Présence de volets en bois. Evolutions récentes : réduction des ouvertures dans la villa Lamarre. Surélévation d'un étage sur certaines maisons rue de la Liberté. Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrées directement sur la rue. N°25 et 27 : les clôtures sont composées d'un mur haut pour le N°25 et d'un mur surmonté d'une grille opaque pour le n°27. L'accès piéton se fait par un portillon. Espaces privatifs : des jardins végétalisés composent l'arrière des constructions. Espace planté à l'avant des constructions pour les N°25 et 27, rue de la Liberté. Espace public : Villa Lamarre.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								voie privée (Non entretenue par la commune mais ouverte à la circulation générale) étroite et pavée. La rue porte le nom du créateur de ce lotissement (vers 1880). Trottoirs étroits, présents de parts et d'autre de la voie et pavés. Rue de la Liberté : rue à sens unique, alignement d'arbres côté pair.		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	144	OE 28, 29, 30, 31	4 à 10, rue de la Liberté	Maisons de ville de la fin du 19 ^e siècle.	Oui	Description générale de l'ensemble cohérent : il s'agit d'un ensemble de quatre maisons de ville, deux maisons basses entourées de part et d'autre d'une construction plus haute. Caractéristiques de la cohérence : organisation de la forme urbaine : deux bâtiments plus hauts encadrant deux constructions de plus faible hauteur. Volumétrie des constructions. Composition des façades. Végétalisation de la rue.	Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle et de bureaux. Implantation : constructions à l'alignement de la rue. Hauteur : R+1+c pour les constructions n°6 et 8. R+2+c pour les deux autres. Matériaux et ornements : toits en ardoise. Les constructions n°6 et 8 possèdent des combles à la Mansart avec des lucarnes. Façades enduites avec peu d'éléments de modénature (bandeaux, corniches, encadrement de fenêtre). Volets en bois et garde-corps aux fenêtres. Lucarnes et pignon de la construction n°4. Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrées directement sur la rue. Espaces privatifs : espaces végétalisés à l'arrière des constructions. Espace public : rue relativement large à sens unique – stationnement du côté impair. Alignement d'arbres du côté pair.	<u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u>	       


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	145	OF 105, 106, 107, 108, 111, 112, 114, 118, 119, 246.	52 à 68, rue de la Liberté.	Maisons de ville de la fin du 19 ^e siècle	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est constitué de maisons de ville implantées à l'alignement (sauf accident : constructions avancées sur l'espace public à proximité du boulevard de la Libération)</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : volumétrie des constructions.</p> <p>Implantation mitoyenne et à l'alignement (sauf accidents). Végétalisation de la rue. Régularité des ouvertures.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle</p> <p>Implantation : constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p>Hauteur : R+1 ou R+1+c. N°64 : plain-pied</p> <p>Matériaux et ornements : toits en tuile. Façades enduites sauf la maison n°58 qui est en brique. Façades lisses. Garde-corps aux fenêtres et présence de volets en bois.</p> <p>Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrées directement sur la rue</p> <p>Espaces privatifs : espaces végétalisés à l'arrière des constructions.</p> <p>Espace public : rue relativement large à sens unique avec stationnement de part et d'autre.</p> <p>Alignement d'arbres du côté pair.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	146	OE 61, 62, 60, 59, 115	24 à 28 et 15 bis rue de la Liberté, 13 et 13 bis rue Joseph Gaillard (retour).	Maisons de ville de date inconnue	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : Il s'agit d'un ensemble de maisons situées à l'angle de plusieurs rues. La composition de l'ensemble donne une ouverture sur la rue : alignement des constructions et angle en retrait.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : volumétrie des constructions.</p> <p>Implantation des constructions qui donne une ouverture sur la rue : retrait des constructions dans les angles et implantation à l'alignement de la rue pour les autres. Implantation des clôtures. Éléments de modénature. Végétalisation de l'espace public.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle</p> <p>Implantation : rue de la Liberté : constructions mitoyennes implantées à l'alignement.</p> <p>Rue Joseph Gaillard : implantation en retrait ou à l'alignement.</p> <p>Angle des rues J. Gaillard et Liberté : implantation en retrait.</p> <p>Hauteur : R+1+c et R+2. Présence de sous-sol.</p> <p>Matériaux et ornements : toits en tuile ou en ardoise. Parfois présence de combles à la Mansart avec lucarnes rampantes et/ou lucarne œil-de-boeuf (n°24). Façades en roches meulières ou en briques peintes. Éléments de modénatures : encadrements des fenêtres, moulures, ferronneries, bandeaux.</p> <p>Evolutions récentes :</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								<p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : les clôtures sont caractérisées par un mur bahut surmonté d'une grille et doublé d'une haie. Entrées directement sur la rue pour les constructions à l'alignement de la rue.</p> <p>Espaces privatifs : quand il y a retrait, il est végétalisé. Les habitations n°24 et 26 ont un jardin à l'arrière.</p> <p>Espace public : rue relativement larges à sens unique. Alignement d'arbres rue de la Liberté côté pair.</p>		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	147	OP 133, 135, 137, 139, 141	3 à 11 rue Eugène Loeuil	Maisons de ville de date inconnue	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : il s'agit d'un ensemble de maisons implantées à l'alignement sur la rue E. Loeuil et dont le jardin donne sur le mail du 8 mai 1945. La végétalisation de l'espace privé participe ainsi à celle de l'espace public.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : volumétrie et implantation des constructions. Végétalisation de l'espace privé qui participe à celle de l'espace public. Présence de volets en bois.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : Vocation résidentielle.</p> <p>Implantation : constructions implantées à l'alignement de la rue.</p> <p>Hauteur : R+1 ou R+1+c et R+3 pour la construction n°11.</p> <p>Matériaux et ornements : Les toits possèdent des lucarnes rampantes. Façades enduites et lisses ou avec une modénature modeste (bandeaux, corniches).</p> <p>Façades en brique pour les constructions n°9 et 11 avec des garde-corps en ferronnerie aux fenêtres.</p> <p>Portes travaillées (ferronnerie). Présence de volets en bois.</p> <p>Evolutions récentes : Présence de lucarnes rampantes aux habitations n°3 à 7.</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : les entrées donnent directement sur la rue E. Loeuil (sauf n°3). Clôtures séparant l'espace privé du mail du 8 mai 1945 : il s'agit d'un mur plein de en maçonnerie avec une porte d'accès au jardin.</p> <p>Espaces privatifs : jardins à l'arrière des maisons donnant sur le mail du 8 mai 1945.</p> <p>Espace public : rue étroite à</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	148	OF 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 OG 33, 37, 43, 44, 45, 49, 50	8 à 26 bis et 11, 19 à 27 rue de la Marseillaise	Maisons de ville des 19 ^e et 20 ^e siècles principalement.	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est constitué de maisons en retrait de la rue, laissant place à un petit jardin à l'avant. Il s'agit d'un ensemble de maisons individuelles mitoyennes et de faible hauteur.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : alignement des constructions implantées en retrait. Volumétrie cohérente malgré des différences d'épannelage.</p> <p>Homogénéité dans la composition des clôtures. Cohérence dans le traitement des espaces devant le bâti (à l'exception des garages à l'alignement).</p>	<p>sens unique. Trottoirs étroits.</p> <p>Espaces bâtis Destination : Vocation uniquement résidentielle Implantation : constructions mitoyennes implantées en retrait de la rue.</p> <p>Hauteur : majoritairement R+1+c</p> <p>Matériaux et ornements : toits en tuile, ornés de lucarnes jacobines ou de lucarnes rampantes. Façades enduites en briques rouges ou en robe meulière.</p> <p>Certaines sont ornées de garde-corps en ferronneries et/ou de marquises.</p> <p>Evolutions récentes : surélévations et ajout de lucarnes. Ravalement de façades. Les garages à l'alignement de la rue ne sont pas d'origine.</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : les clôtures sont caractérisées par des murets surmontés de grilles. Les entrées sont doubles : un portillon permet l'accès à la maison et un portail plus large permet l'accès des véhicules lorsque le garage n'est pas à l'alignement de la rue.</p> <p>Espaces privatifs : retrait composé de petits jardins ou de surfaces minérales.</p> <p>Espace public : rue relativement étroite à sens unique – stationnement de chaque côté de la voie.</p>	<p>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	149	OV 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54.	4 à 34 et 13 et 33 rue du Maréchal Maunoury et 17 et 19 avenue du Petit Parc	Maisons ouvrières et immeubles de rapport de la fin du 19 ^e siècle	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est composé de deux formes urbaines distinctes. Côté pair de la rue, une succession de maisons ouvrières forme un front urbain continu bas. Elles font face à un ensemble d'immeubles de rapport plus élevé, côté impair de la rue, dans lequel s'insèrent deux maisons.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : composition de la rue : des immeubles font face à des maisons. Ligne d'égout continue. Régularité et alignement des niveaux pour les immeubles et les maisons. Volume cohérent des constructions.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle Implantation : constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue. Hauteur : côté pair, R+1 et côté impair : R+4 et R+4+combles. RDC surélevé des deux côtés. Matériaux et ornements : toitures en tuile pour les maisons et en ardoise avec combles à la Mansart et lucarnes rampantes pour les immeubles. Composition des façades : côté pair : façades en brique recouvertes ou Non d'enduit et parfois décorées par des frises ou par des encadrements de portes. Garde-corps en ferronnerie. Balcon filant en bois au n°21 et 23. Evolutions récentes : Ravalement récent de façade. Rideaux de fer au n°18. Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrées directement sur la rue, sauf pour les maisons n°21 et 23 où l'entrée est en retrait. Présence de grilles opaques sur un mur bahut et de portillons. Deux garages qui donnent sur la rue. Espaces privatifs : côté pair : jardins à l'arrière des constructions. Espace public : voie percée à la fin du 19^e siècle par un particulier. Nommée ainsi (auparavant Villa Lemaire) suite à sa rétrocession au domaine public en 1926. Voie relativement large à sens unique. Alignement d'arbres du côté impair de la rue.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	150	OA 91, 92, 93, 94, 95	13 à 19 rue de la Paix et 16, rue de Belfort.	Maisons de ville de date inconnue	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : Cet ensemble est constitué de maisons de ville formant un front urbain continu de faible volumétrie. Les jardins présents à l'arrière des constructions sont visibles depuis la rue de Belfort</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : faible volumétrie des constructions. Compositions des façades (encadrement des portes, régularité des ouvertures ...) et des toitures. Alignement des niveaux. Végétalisation de l'espace public.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : Vocation résidentielle</p> <p>Implantation : constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p>Hauteur : R+1</p> <p>Matériaux et ornements : les toits en tuiles rouges, sans lucarnes. Façades enduites de différentes couleurs.</p> <p>Présence de moulures et de garde-corps aux fenêtres.</p> <p>Composition des façades : une porte centrale encadrée par deux fenêtres de part et d'autre de trois ouvertures régulières au 1^e étage.</p> <p>Evolutions récentes : comblement des ouvertures au n°13 et 15</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrées directement sur la rue.</p> <p>Espaces privatifs : espaces végétalisés à l'arrière des constructions, visibles depuis la rue de Belfort.</p> <p>Espace public : rue relativement étroite à sens unique. Stationnement de part et d'autre de la voirie. Alignement d'arbres du côté impair.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	151	OS 140	140, avenue de Paris	Maisons de ville de la fin du 19 ^e siècle	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est constitué d'une part, d'un alignement de maisons dans le prolongement de l'immeuble situé au n°140 de l'avenue de Paris, et d'autre part de plusieurs maisons individuelles, dont une de style normand, implantées le long de la limite séparative ouest.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : diversité des styles architecturaux et des éléments ornementaux (lucarnes), volumétrie des constructions implantation des constructions, végétalisation de l'espace privatif.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : Vocation résidentielle</p> <p>Implantation : implantation des constructions à l'appui des limites séparatives latérales.</p> <p>Hauteur : R+1+1 attique pour les constructions situées dans le prolongement de l'immeuble en front de rue (limite séparative ouest). R+1+c pour les maisons implantées sur la limite séparative ouest. R+2 pour la maison de style normand</p> <p>Matériaux et ornements : présence de lucarnes jacobines, à deux pans, toit en tuiles rouges et volets en bois. Façades à pans de bois</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								<p>pour la maison de style normand et toit en ardoise.</p> <p>Evolutions récentes : Agrandissement des combles et des lucarnes</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : un portail en bois hermétique (pas de vue possible vers l'intérieur) donnant sur l'avenue de Paris.</p> <p>Espaces privatifs : allée pavée et arborée. Présence de nombreux arbres fruitiers, notamment des pommiers.</p> <p>Maisons recouvertes de vignes vierges.</p> <p>Espace public :</p>		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	152	OV 5, 6, 7	2 à 8 avenue du Petit Parc	Immeubles de rapport des années 1930 (art nouveau)	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : il s'agit d'un ensemble d'immeubles de rapport de type art nouveau.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : implantation des constructions.</p> <p>Composition de la façade (élément de saillie à partir du 2^e étage). Alignement des niveaux et polychromie structurelle.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle</p> <p>Implantation : constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p>Hauteur : R+4+combles et R+5+combles</p> <p>Matériaux et ornements : toits en ardoise. Présence de combles à la Mansart avec des lucarnes fronton dans le brisis et dans le prolongement des bow-windows en saillie. Façades en brique avec des modénatures en pierre (chaînage d'angles ; encadrement de fenêtres).</p> <p>Balcon filant au 2^e et dernier étage. Grilles d'appui en ferronnerie travaillée pour les autres étages. Division de la façade en 2 : le RDC et le 1^e étage ont un traitement différent du reste de la façade. Le bow-window forme un élément en saillie à partir du 2^e étage, engendrant un effet de retrait du socle.</p> <p>Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrée directement sur la rue.</p> <p>Espaces privatifs : présence de cours à l'arrière du front</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								<p>bâti.</p> <p>Espace public : voie départementale percée au début du 20^e siècle. Son nom évoque le parc du château qui s'étendait sur un quadrilatère formé des avenues Carnot, Minimes, Paris et Petit Parc. Rue relativement large à sens unique – stationnement de part et d'autre.</p>		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	153	OV 10, 11, 12	18 à 22 avenue du Petit Parc	Immeubles de rapport des années 1930 (type éclectique, tendance art nouveau)	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : il s'agit d'un ensemble d'immeubles de rapport en brique, de style éclectique.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : implantation et volumétrie des constructions. Compositions des façades : alignement des niveaux ; différenciation du socle . utilisation de la brique.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle.</p> <p>Implantation : constructions mitoyennes implantées à l'alignement de la rue.</p> <p>Hauteur : R+5 et R+5+combles ou attique (dernier étage en retrait)</p> <p>Matériaux et ornements : façades en briques avec des jeux de couleurs (mosaïque) et modénatures en pierre ou ciment (corniches ; bandeaux ; encadrements de fenêtres) et balcons filants à différents niveaux (4^e et 5^e étages). Grilles d'appui travaillées pour les fenêtres.</p> <p>Le RDC et le 1^e étage sont traités différemment des autres étages (élément en saillie à partir du 2^e étage sauf au n°18)</p> <p>Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrées directement sur la rue</p> <p>Espaces privatifs : cours situées à l'arrière des immeubles.</p> <p>Espace public : voie départementale percée au début du 20^e siècle. Son nom évoque le parc du château qui s'étendait sur un quadrilatère formé des avenues Carnot, Minimes, Paris et Petit Parc. Rue relativement large à sens unique – stationnement de part et d'autre.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	



Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	154	OS 116, 117, 118, 119, 120	7 à 15, rue ReNon	Maisons de ville du 20 ^e siècle	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est constitué de maisons individuelles implantées en fond de parcelles et disposant de jardin au devant. Il crée une ambiance particulière dans l'espace urbain.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : alignement et composition des clôtures homogènes. Volumétrie des constructions et composition des toitures. Espaces plantés à l'avant des constructions. Régularité des ouvertures, présence des volets en bois. Alignement des niveaux souligné par des bandeaux.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle Implantation : constructions mitoyennes implantées en retrait de la rue. Hauteur : R+1 Matériaux et ornements : toitures en tuile (absence d'une lucarne). Façades recouvertes d'enduit et décorées par un bandeau séparant les niveaux et de garde-corps en ferronneries au 1^{er} étage. Volets en bois.</p> <p>Evolutions récentes : suppression de bandeau sur quelques constructions.</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : les clôtures sont caractérisées par des murs bahuts surmontés de grilles opaques et/ou doublées d'une haie. Les garages sont alignés à la rue et s'appuient sur une des limites séparatives des parcelles.</p> <p>Espaces privatifs : végétalisation à l'avant des constructions.</p> <p>Espace public : cette voie a été percée par un particulier dont elle prit le nom en 1869. Elle a été prolongée en 1912 sur la section Rue des Laitières – Rue de Lagny. Rue à double sens de circulation. Trottoirs présents de part et d'autre de la voie. Alignement d'arbres du côté pair de la rue qui renforcent l'ambiance végétalisée du secteur.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	155	OC 86, 87, 88, 91, 92, 93	139 à 149 rue de la République	Maisons de ville de date inconnue	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : Cet ensemble est constitué de maisons individuelles implantées en retrait et de manière perpendiculaire aux parcelles et Non parallèle à la rue. Cet ensemble est en rupture par rapport aux autres morphologies bâties de l'avenue de la République.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : une certaine homogénéité dans l'ensemble malgré la diversité architecturale. Implantation en redan des constructions donnant un rythme de façades atypique. Hauteur uniforme des constructions. Composition des façades. Composition des façades. Composition des clôtures. Végétalisation des espaces privés à l'avant des constructions.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle Implantation : constructions mitoyennes implantées en redan, c'est-à-dire perpendiculaires au parcellaire et Non parallèle à la voie. Hauteur : R+1+combles. Matériaux et ornements : toits tuile ou ardoise. Une des maisons possède des combles à la Mansart ; une autre des lucarnes jacobines ; une autre des lucarnes rampantes. Façade recouvertes d'enduit, de meulière ou de briques. Quelques jeux de couleurs ou de mosaïques avec des briques. Présence de garde-corps en ferronnerie aux fenêtres. Composition des façades : une entrée excentrée, un perron et une marquise. Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : les clôtures sont caractérisées par des murets surmontés de grilles et doublées d'une haie. L'entrée se fait par un portail. Espaces privatifs : végétalisation à l'avant des maisons. Végétalisation à l'arrière des constructions. Espace public : voie à double sens, circulation dense. Trottoirs de part et d'autre de la voie. Alignement d'arbres du côté impair.</p>	<p>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	156	OR 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 73, 74, 75, 76, 88	Square Saint-Louis (32, rue Massue, 1, 3 et 4 rue Eugène Blot, 11 à 19 et 10 à 14, avenue du Général de Gaulle et 25, rue de Lagny)	Immeubles de rapport (HBM)	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est constitué d'immeubles agencés autour d'un square. Cette entité urbaine se détache du tissu bâti environnant. Cet ensemble est représentatif des premières constructions « HBM » (Habitations à Bon Marché) édifiées dans les années 30.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : Volume des constructions. Utilisation de la brique. Implantation régulière des oriels. Régularité des ouvertures. Organisation du bâti autour du square. Aménagement convivial de l'espace public (aires de jeux, mobilier urbain).</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation uniquement résidentielle. Habitat social (HBM).</p> <p>Epoque de construction : ensemble bâti en plusieurs fois dans les années 1930 : le 1^{er} groupe de constructions (21 logements) situé rue de Lagny, est mis en location à partir d'octobre 1931. Le percement de l'avenue G. Clémenceau découle de ces travaux. Les constructions suivantes sont situées rue E. Blot et correspondent à 567 logements. Elles sont achevées en 1934.</p> <p>Implantation : constructions implantées à l'alignement des rues.</p> <p>Hauteur : de R+5 à R+7 (Avenue G. Clémenceau)</p> <p>Matériaux et ornements : toitures en tuile. Façades recouvertes de briques rouges et d'enduit au niveau des avancées de façades (plus ou moins sculptées) et des rez-de-chaussée. Façades décorées par des encadrements de fenêtres, et des garde-corps en ferronnerie aux balcons.</p> <p>Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrées directement sur la rue (rue G. Clémenceau, rue E. Blot, rue de Lagny) Espaces privatifs Espace public : Square nommé ainsi en mai 1930 et aménagé dans le cadre de la construction du HBM. Il s'agit d'un espace clôt intégralement dédié aux piétons. Il est fermé durant la nuit. Cet espace public est composé de pelouses interdites au public et de deux aires de jeux. Le mobilier urbain (bancs, éclairages) agrémentent ces espaces publics.</p>	<p>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</p>	


Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	157	OO 254, 190, 189, 270	2 à 12 rue Raymond du Temple	Maisons de ville de date inconnue	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble présente une forme urbaine intéressante. Les constructions forment une courbe, permettant la dilatation de l'espace de la rue. Ce sont des maisons de bourg de centre ancien avec des commerces au RDC</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : implantation des constructions formant un ensemble urbain original (courbe). Volumétrie et différences d'épannelages des constructions. Façades lisses, absence de polychromie. Végétalisation de l'espace public.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation commerciale pour le RDC. Vocation résidentielle pour les étages. Implantation : constructions implantées à l'alignement de la rue, formant une courbe. RDC en sifflet par rapport à la voie.</p> <p>Hauteur : de R+2 à R+4. RDC surélevés.</p> <p>Matériaux et ornements : Les toits sont en tuile. Les façades sont enduites et lisses sauf pour l'immeuble d'angle qui présente des éléments de modénature (bandeaux ; linteaux ; garde-corps aux fenêtres).</p> <p>Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrées directement sur la rue.</p> <p>Espaces privatifs : cours à l'arrière du front bâti, donnant sur le cour Marigny.</p> <p>Espace public : rue piétonne et pavée. Présence d'espaces verts clôturés au centre de la voie.</p>	<p>Se reporter à la <u>régle générale et aux règles particulières</u></p>	 <p>The photos section contains several images: a site plan showing the building layout, a floor plan, a 3D architectural rendering of the street scene, a photograph of the building facade, a photograph of the building facade from a different angle, a photograph of the building facade, and a photograph of the building facade.</p>

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	158	OO 152, 284, 156, 157, 158, 160, 161, 163, 166, 167, 276, 102, 103, 104, 272, 106, 107, 108, 109.	48 à 70 et 17 à 29 rue Raymond du Temple	Immeubles de centre-bourg de la deuxième moitié du 19 ^e siècle (peut-être plus ancien)	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : l'ensemble est constitué de constructions caractéristiques de l'habitat villageois, implantées le long d'une rue commerçante du centre ancien. Les RDC de ces constructions sont destinés aux commerces. Ces constructions sont représentatives du tissu urbain historique de Vincennes.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : volumétrie générale des constructions malgré une irrégularité des épannelages. Implantation régulière mais à l'alignement. Régularité des ouvertures et présence de volets en bois. RDC commercial. Présence de porches. Façades plates (sans balcon).</p>	<p>Espaces bâtis Destination : RDC destinés aux commerces. Etages destinés à de l'habitation ou des bureaux. Commissariat au n°23. Implantation : constructions implantées à l'alignement de la rue mais de manière peu rigoureuse. Hauteur : majorité des constructions à R+2 mais des épannelages irréguliers. Quelques constructions R+3 et R+4. Pas de comble (sauf pour 1 immeuble). Matériaux et ornements : Toits sont majoritairement en tuile. Façades enduites. Certaines sont ornées de bandeaux. Volets peints ou en bois naturel. Evolutions récentes : état de dégradation avancé de certains immeubles. Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrée en façade, par une simple porte (pas d'entrée pour les véhicules). Présence de porches desservant l'arrière des parcelles. Espaces privatifs : espace libre extrêmement réduit (puits de lumière). Présence de petites cours intérieures. Espace public : une des rues les plus anciennes de Vincennes. Devant les constructions, la rue est à sens unique. Elle devient piétonne en allant vers le château. Trottoirs relativement étroits de chaque côté de la voie au regard de la vocation commerciale de la rue.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Vincennes	Patrimoine du logement antérieur au 19 ^e siècle	159	OB 43 et OE 9, 10, 11	84 à 88 et 45, rue Raymond du Temple.	Maisons de ville antérieures au 19 ^e siècle	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : Il s'agit d'un ensemble de maisons à l'alignement de part et d'autre de la rue Raymond du Temple, créant une forme urbaine intéressante. L'espace public se dilate, formant une place.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : Implantations des constructions créant un espace urbain intéressant : dilatation de la rue, formant une place. RDC commerciaux. Façade lisse ou avec peu de modénatures. Absence de polychromie. Végétalisation de l'espace public. Volumétrie des constructions.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation commerciale pour les RDC. Vocation résidentielle ou de bureaux pour les étages.</p> <p>Implantation : Constructions implantées à l'alignement de la rue ou de l'espace public.</p> <p>Hauteur : R+2 et R+3+combles.</p> <p>Matériaux et ornements : toitures à 2 pentes en tuile pour le n°45. Toit en tuile avec lucarnes rampantes pour le n°88. Façades enduites lisses avec peu de modénatures (bandeaux et corniches).</p> <p>Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : Entrées directement sur la voie</p> <p>Espaces privatifs : petites cours intérieures.</p> <p>Espace public : la rue Raymond du Temple s'élargit pour former une placette. Présence d'espaces verts (pelouses, arbres) clôturés. Mobilier urbain : bancs, éclairage public.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	160	OU 19, 20, 21, 22, 165, 145, 7, 8, 9	6 à 12 et 3 à 9 Villa Beauséjour	Maisons de ville du début du 20 ^e siècle	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : il s'agit d'un ensemble composé de maisons de ville du côté impair et de villas bourgeoises du côté pair. Cet ensemble de maisons individuelles forme une composition asymétrique.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : composition urbaine asymétrique : ensemble de maisons individuelles sur une voie en impasse. Volumétrie des constructions. Implantation des constructions (à l'alignement de la rue du côté impair et en retrait du côté pair). Implantation et composition des clôtures.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle</p> <p>Implantation : constructions mitoyennes à l'alignement de la rue du côté impair.</p> <p>Constructions en retrait (10m) du côté pair, excepté la maison du n°6 bis située en fond de parcelle.</p> <p>Hauteur : R+1+attique du côté impair R+1+combles du côté pair.</p> <p>Matériaux et ornements : les toits sont en ardoise.</p> <p>Présence de combles à la Mansart avec des lucarnes rampantes du côté pair (sauf la maison du n°6 bis : toit à 4 pentes avec une lucarne pignon et n°8 : toit à 2 pentes avec une lucarne pignon). Les façades sont enduites (sauf n°6 bis en brique) sont</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								<p>ornées de modénatures du côté pair (bandeaux, corniches, encadrements de baies, grilles d'appui en ferronnerie) tandis que du côté impair, les façades sont lisses avec des bandeaux et des corniches ainsi qu'un balcon filant au niveau de l'attique.</p> <p>Evolutions récentes : rajout d'une lucarne pignon au n°8.</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : entrées directement sur la rue du côté impair. Côté pair : les clôtures sont composées d'un mur bahut surmonté d'une grille et doublé d'une haie. L'entrée se fait par un portillon et/ou un portail.</p> <p>Espaces privatifs : côté impair : espace végétalisé situé à l'arrière des constructions.</p> <p>Côté pair : le retrait à l'avant des constructions est végétalisé ainsi que les espaces situés à l'arrière.</p> <p>Espace public : ancienne voie privée, passée dans le domaine public depuis 1955, formant une impasse.</p>		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	161	OD 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56	2 à 14, villa David.	Pavillons du début du 20 ^e siècle (type éclectique)	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est formé de pavillons symétriques et ordonnancés le long d'une voie privée. La présence végétale renforce l'ambiance de ce secteur.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : Ensemble ordonnancé et symétrique. Volumétrie des constructions. Présence d'éléments de modénature. Végétalisation des espaces privés. Matériaux similaires pour les toitures et les façades.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle</p> <p>Implantation : maisons mitoyennes implantées en retrait de la rue. Immeuble à l'angle de la rue de Strasbourg marquant l'entrée de la villa.</p> <p>Hauteur : R+1+combles R+2 à l'angle de la rue de Strasbourg.</p> <p>Matériaux et ornements : combles à la Mansart en ardoise et ornés de lucarnes fronton sur le brisis. Les façades des maisons sont enduites, ornées de bandeaux qui différencient les niveaux et de garde-corps en ferronneries aux fenêtres. Alternance de tourelles et de décrochés de</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								<p>façade. Présence d'une marquise.</p> <p>Evolutions récentes :</p> <p>Espaces libres privés :</p> <p>Liaison avec l'espace public : les clôtures sont caractérisées par des murs bahuts surmontés de grilles et doublées d'une haie ou végétal grim pant.</p> <p>Espaces privatifs : les espaces à l'avant et à l'arrière des constructions sont végétalisés.</p> <p>Espace public : voie privée (Non entretenue par la commune) portant le nom du propriétaire de l'époque de construction et fermée de part et d'autre par des barrières. Alignement d'arbres sur le côté impair.</p>		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	162	OF 37	Villa du Progrès, 62, rue de Fontenay	Immeubles (anciennes écuries du Château)	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est constitué de petits bâtiments implantés en U autour d'une cour intérieure. Leur parfaite ressemblance et leur implantation en font un espace de vie particulier.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : Homogénéité du bâti et de son implantation. Volumétrie identique sur les côtés latéraux de la cour. Régularité des ouvertures, présence de volets en bois au RDC et encadrements des fenêtres en pierre. Bandeaux marquant la séparation des niveaux.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : vocation uniquement résidentielle.</p> <p>Epoque de construction : à l'origine, espace occupé par les écuries du château puis par des ateliers d'artisans. Reconstruction après la Seconde Guerre mondiale. Implantation : constructions implantées en U à l'alignement sur la cour intérieure. Immeuble donnant sur la rue de Fontenay est également à l'alignement.</p> <p>Hauteur : de R+1 à R+2 pour les immeubles implantés sur la cour. R+4 pour l'immeuble qui donne sur la rue de Fontenay.</p> <p>Matériaux et ornements : toitures en tuile rouge. Façades enduites et ornées de bandeaux qui délimitent les niveaux. Présence de volets en bois au RDC, encadrements des fenêtres en pierre, frise entre le dernier étage et le toit.</p> <p>Evolutions récentes : Ravalement de l'ensemble des façades il y a deux ans</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								(sauf immeuble en fond de cour). Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : un porche marque l'entrée depuis la rue de Fontenay et débouche sur une cour. Le portail en ferronnerie est protégé par un classement. Le dallage du porche est également remarquable. Espaces privatifs : la cour est composée d'une partie centrale en gravier où reposent des jardinières fleuries, de petits trottoirs. Espace public : pas d'espace public puisqu'il s'agit d'une copropriété privée.		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	163	OT 72	72, villa Saint-Joseph	Immeuble et maison de la fin du 19 ^e ou du début du 20 ^e siècle.	Oui	Description générale de l'ensemble cohérent : cet ensemble est constitué d'un immeuble et d'une maison de gardien donnant sur une voie privée. Caractéristiques de la cohérence : volumétrie des constructions, alignement des niveaux, éléments de modénature, régularité des ouvertures et présence de volets en bois. Végétalisation à l'avant des constructions. Entrée marquée par une pergola.	Espaces bâtis Destination : vocation résidentielle Implantation : constructions en retrait par rapport à la villa. Hauteur : R+4 pour l'immeuble R+1 pour la maison du gardien. Matériaux et ornements : Toit à pan pour la maison du gardien. Les façades enduites, bandeaux différenciant les niveaux de l'immeuble. Garde-corps en ferronnerie et présence de volets en bois. Composition des façades : deux marches et un perron devant les portes d'entrée (et une marquise à l'entrée de la maison) Evolutions récentes : Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : les différentes entrées de l'immeuble donnent sur la voie privée. Les clôtures sont des haies. Espaces privatifs : le retrait des constructions par rapport à la voie privée est végétalisé. Les entrées dans l'immeuble sont marquées par une pergola végétalisée qui crée une voûte.	<u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u>	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								Espace public : voie privée percée en 1868. Elle est fermée par un portail du côté de la rue V. Basch et par un portillon au niveau du passage Saint-Méry. Végétation de part et d'autre de la villa. Petit trottoir du côté des habitations.		
Vincennes	Patrimoine du logement des 19 ^e et 20 ^e siècles	164	OP 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111 OT 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115	1 à 19 et 4 à 18 rue Villebois-Mareuil, 11 et 13, rue de Montreuil, 1 à 17 et 6 rue Eugénie Gérard, et 14 et 16, rue d'Estienne d'Orves.	Immeubles et maisons du début du 20 ^e siècle.	Oui	<p>Description générale de l'ensemble cohérent : l'ensemble est constitué de deux types de constructions. D'une part, des immeubles principalement en brique, alignés le long de la rue Villebois-Mareuil, et d'autre part, des maisons individuelles implantées légèrement en retrait du côté impair de la rue Eugénie Gérard. Cet ensemble constitue un contraste original entre des immeubles formant un front urbain imposant et des maisons individuelles implantées dans un cadre de verdure.</p> <p>Caractéristiques de la cohérence : alignements d'arbres de part et d'autre de la voie, qui renforcent l'impression de calme. Alignement des clôtures pour les maisons. Utilisation de la brique comme principal matériau de façade. Alignement des niveaux et des ouvertures (rythme régulier). Qualité architecturale et éléments de modénature. Ensemble cohérent de maisons individuelles de faible hauteur avec vastes jardins à l'arrière du parcellaire au sud de la rue Eugénie Gérard.</p>	<p>Espaces bâtis Destination : immeubles essentiellement d'habitation, avec quelques commerces en RDC, rue Villebois-Mareuil. 1 hôtel rue Eugénie Gérard.</p> <p>Époque de construction : début du 20^e siècle pour la plupart, lors de l'ouverture des rues.</p> <p>Implantation : immeubles implantés à l'alignement des voies formant un front urbain continu. Maisons mitoyennes implantées en retrait.</p> <p>Hauteur : R+4+combles à R+6 pour les immeubles. R+1+combles pour les maisons.</p> <p>Matériaux et ornements : Toits en tuile, en ardoise ou en zinc. Présence de combles à la Mansart en ardoise avec des lucarnes rampantes. Brique dominante sur les façades associée parfois à de la pierre de taille en RDC et au 1^{er} étage. Façades décorées par des ferronneries aux fenêtres, par des bandeaux et/ou par des jeux de couleurs. Rue E. d'Orves : le RDC est plus haut que les étages courants. Le pan est coupé dans l'angle.</p> <p>Evolutions récentes : rehaussement d'un petit immeuble rue Villebois-Mareuil</p> <p>Espaces libres privés : Liaison avec l'espace public : Pour les immeubles : entrée en façade, par une porte cochère permettant parfois le passage d'un véhicule.</p>	<p><u>Se reporter à la règle générale et aux règles particulières</u></p>	

PLU INTERCOMMUNAL PARIS EST MARNE&BOIS

GRILLE PATRIMONIALE · PATRIMOINE BÂTI · VINCENNES




Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Epoque et type de construction	Ensemble urbain protégé	Valeur patrimoniale de l'architecture	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
								<p>Pour les maisons individuelles : les clôtures sont caractérisées par des murs bahuts surmontés de grille.</p> <p>Espaces privatifs : pour les immeubles : des cours intérieures peuvent offrir des possibilités de stationnement. Pour les maisons individuelles (rue Eugénie Gérard) : l'avant des constructions est végétalisé et un jardin est présent à l'arrière.</p> <p>Espace public : rues ouvertes et bâties au début du 20^e siècle. Rues relativement étroites à sens unique.</p> <p>Aménagement du virage rue Eugénie Gérard. Alignements d'arbres de part et d'autre de la voie qui participent pleinement à l'ambiance de ce secteur.</p>		

2. Patrimoine naturel protégé au titre du Code l'Urbanisme

Règle générale :





- Se référer aux dispositions de l'article 16 (Éléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre écologique) des règlements de zone (5-2 à 5-11).





2.1. Liste des éléments de patrimoine naturel remarquable repérés :

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	1	R97	51, rue de Lagny	Arbre remarquable	Description de l'arbre : Très grand sujet, majestueux, silhouette harmonieuse Intérêt paysager : participe au paysage de la rue, au sein d'un espace planté intéressant	Essence : Résineux type cèdre Situation urbaine : dans une zone d'îlot de chaleur, dans un EVP	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	2	S83	41, rue des Laitières	Arbre remarquable	Description de l'arbre : Grand sujet, multi-troncs, branches tortueuses et entrelacées Intérêt paysager : Grand sujet persistant au cœur d'un îlot urbain très bâti	Essence : Résineux type pin Situation urbaine : cœur d'îlot, dans un EVP	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	3	S83	41, rue des Laitières	Arbre remarquable	Description de l'arbre : Grand sujet, silhouette harmonieuse Intérêt paysager : Grand sujet persistant au cœur d'un îlot urbain très bâti	Essence : Conifère type Epicea Situation urbaine : cœur d'îlot	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

PLU INTERCOMMUNAL PARIS EST MARNE&BOIS





GRILLE PATRIMONIALE · PATRIMOINE NATUREL · VINCENNES

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	4	S141	138, avenue de Paris	Arbre remarquable	Description de l'arbre : port libre, bel avenir. Intérêt paysager : Grand sujet persistant au cœur d'un îlot urbain très bâti	Essence : Érable Situation urbaine : cœur d'îlot, perceptible depuis la rue.	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	5	S103	12, rue Georges Huchon	Arbre remarquable	Description de l'arbre : jeune sujet avec un bel avenir, rareté de la variété Intérêt paysager : intérêt automnal	Essence : Chêne sp Situation urbaine : cœur d'îlot dans un EVP.	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	6	Q83	24, rue Victor Basch	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, belle silhouette Intérêt paysager : visible depuis la rue	Essence : Cèdre bleu Situation urbaine : cœur d'îlot, zone îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	7	T72	Passage Saint-Méry	Arbre remarquable	Description de l'arbre : Grand sujet, port équilibré, bien taillé Intérêt paysager : participe au paysage de la rue.	Essence : Platane Situation urbaine : dans un EVP, dans une zone d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	8	P174	2, avenue Antoine Quinson	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, silhouette harmonieuse Intérêt paysager : arbre repère dans la ville, au sein d'un ensemble planté intéressant	Essence : Conifère Situation urbaine : dans un EVP, en continuité avec le square du couchant	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	9	P174	2, avenue Antoine Quinson	Arbre remarquable	Description de l'arbre : sujet de taille moyenne Intérêt paysager : participe au paysage de la rue, au sein d'un ensemble planté intéressant	Essence : Conifère Situation urbaine : dans un EVP, en continuité avec le square du couchant	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	10	P174	2, avenue Antoine Quinson	Arbre remarquable	Description de l'arbre : sujet de taille moyenne Intérêt paysager : participe au paysage de la rue, au sein d'un ensemble planté intéressant	Essence : Conifère Situation urbaine : dans un EVP, en continuité avec le square du couchant	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	11	U78	4, rue du docteur Lebel	Arbre remarquable	Description de l'arbre : Taille en tête de chat drastique Intérêt paysager : participe au paysage de la rue	Essence : Tilleul Situation urbaine : bord de rue non planté	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	





PLU INTERCOMMUNAL PARIS EST MARNE&BOIS

GRILLE PATRIMONIALE · PATRIMOINE NATUREL · VINCENNES

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	12	U61	72, avenue de Paris	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, port équilibré, tronc sinueux Intérêt paysager : visible depuis la rue, au sein d'un ensemble planté intéressant	Essence : Conifère type pinus Situation urbaine : cœur d'îlot, dans un EVP	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	13	V120	7, rue du Lieutenant Heitz	Arbre remarquable	Description de l'arbre : sujet de taille moyenne, silhouette harmonieuse Intérêt paysager : participe au paysage de la rue	Essence : résineux Situation urbaine : zone îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	14	V125	32, rue des Vignerons	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, port colonnaire, silhouette harmonieuse Intérêt paysager : au sein d'un ensemble planté intéressant	Essence : Cèdre Situation urbaine : cœur d'îlot, zone îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	15	V30	38, avenue des Minimes	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet majestueux, silhouette équilibrée Intérêt paysager : participe au paysage de la rue	Essence : Conifère Situation urbaine : en bordure du bois, dans un EVP	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	




PLU INTERCOMMUNAL PARIS EST MARNE&BOIS

GRILLE PATRIMONIALE · PATRIMOINE NATUREL · VINCENNES

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	16	V31	42, avenue des Minimes	Arbre remarquable	Description de l'arbre : sujet de taille moyenne, silhouette atypique Intérêt paysager : participe au paysage de la rue	Essence : Ginkgo Situation urbaine : en bordure du bois, dans un EVP	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	17	X203	41, rue des Vignerons	Arbre remarquable	Description de l'arbre : sujet de taille moyenne, potentiel intéressant Intérêt paysager : participe au paysage de la rue, au sein d'un espace planté intéressant.	Essence : Sapin Situation urbaine : cœur d'îlot ouvert, dans un EVP	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	18	X128	7, rue Anatole France	Arbre remarquable	Description de l'arbre : taille raisonnée en tête de chat, forme atypique Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Marronnier Situation urbaine : îlot pavillonnaire	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	19	X128	7, rue Anatole France	Arbre remarquable	Description de l'arbre : taille raisonnée en tête de chat, Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Marronnier Situation urbaine : îlot pavillonnaire	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	





PLU INTERCOMMUNAL PARIS EST MARNE&BOIS

GRILLE PATRIMONIALE · PATRIMOINE NATUREL · VINCENNES





Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	20	X128	7, rue Anatole France	Arbre remarquable	Description de l'arbre : sujet de taille moyenne, port atypique Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue, intérêt automnal	Essence : Ginkgo Situation urbaine : îlot pavillonnaire	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	21	X129	5, rue Anatole France	Arbre remarquable	Description de l'arbre : sujet de taille moyenne, silhouette harmonieuse, légèrement penché Intérêt paysager : perceptible depuis la rue.	Essence : Sapin Situation urbaine : cœur d'îlot pavillonnaire	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	22	O283	2, avenue du Château	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet majestueux Intérêt paysager : au sein d'un espace planté intéressant	Essence : Cèdre Situation urbaine : cœur d'îlot, zone îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

PLU INTERCOMMUNAL PARIS EST MARNE&BOIS

GRILLE PATRIMONIALE · PATRIMOINE NATUREL · VINCENNES





Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	23	O186	12, rue Raymond du Temple	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet étêté mais avec une silhouette équilibrée Intérêt paysager : contribue au paysage du Cour et de la rue	Essence : Cèdre Situation urbaine : en bordure d'un espace peu arboré (Cour Marigny)	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	24	N67	25, avenue Foch	Arbre remarquable	Description de l'arbre : beau port, grand sujet pour l'espèce, forme du tronc Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Arbre de Judée Situation urbaine : en bordure de bois, dans un EVP	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	25	N72	35, avenue Foch	Arbre remarquable	Description de l'arbre : port original, taille en tête de chat symétrique, forme originale Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue, art topiaire	Essence : Tilleul Situation urbaine : en lisière du bois, dans un EVP	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	26	M61	39, avenue Foch	Arbre remarquable	Description de l'arbre : très grand sujet, port majestueux Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Cèdre Situation urbaine : en lisière du bois, dans un EVP, enjeu trame verte.	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	27	M21	45, avenue Foch	Arbre remarquable	Description de l'arbre : taille exceptionnelle Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Chêne Situation urbaine : en lisière du bois, dans un EVP, enjeu trame verte.	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	28	M61	39, avenue Foch	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, beau port équilibré Intérêt paysager : perceptible depuis la rue	Essence : Epicéa Situation urbaine : cœur d'îlot, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	29	M53	61, avenue de la Dame Blanche	Arbre remarquable	Description de l'arbre : très grand sujet, port majestueux, rareté de l'essence Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue, dans un ensemble d'arbres intéressant	Essence : Séquoia Situation urbaine : en lisière du bois, dans un EVP, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	30	M67	3, rue des Sabotiers	Arbre remarquable	Description de l'arbre : petit sujet mais potentiel intéressant Intérêt paysager : contribue au paysage du cimetière	Essence : Cèdre Situation urbaine : cœur d'îlot, bordure de cimetière, zone d'îlot de chaleur, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	31	L157	16, boulevard de la Libération	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, peu taillé Intérêt paysager : au sein d'un ensemble arboré intéressant, intérêt automnal	Essence : Bouleau Situation urbaine : cœur d'îlot, dans un EVP, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	32	L157	16, boulevard de la Libération	Arbre remarquable	Description de l'arbre : port équilibré, bel avenir Intérêt paysager : au sein d'un ensemble arboré intéressant	Essence : Epicéa Situation urbaine : cœur d'îlot, dans un EVP, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	33	L157	16, boulevard de la Libération	Arbre remarquable	Description de l'arbre : port légèrement déséquilibré, proximité de la façade mais bel avenir Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Pin Situation urbaine : cœur d'îlot ouvert, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	34	L148	36, rue Defrance	Arbre remarquable	Description de l'arbre : beau sujet taillé en tête de chat Intérêt paysager : au sein d'un ensemble arboré intéressant.	Essence : Platane Situation urbaine : cœur d'îlot, dans un EVP, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	




PLU INTERCOMMUNAL PARIS EST MARNE&BOIS




GRILLE PATRIMONIALE • PATRIMOINE NATUREL • VINCENNES





Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	35	L148	36, rue DeFrance	Arbre remarquable	Description de l'arbre : beau sujet taillé en tête de chat Intérêt paysager : au sein d'un ensemble arboré intéressant.	Essence : Platane Situation urbaine : cœur d'îlot, dans un EVP, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	36	J136	27, rue des Pommiers	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, beau potentiel de développement Intérêt paysager : repère dans la ville, contribue au paysage de la rue	Essence : Cèdre Situation urbaine : entrée de ville, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	37	J117	5, avenue Paul Déroulède	Arbre remarquable	Description de l'arbre : port colonnaire, taillé Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Peuplier Situation urbaine : entrée de ville, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	38	J107	109, rue DeFrance	Arbre remarquable	Description de l'arbre : beau sujet, tronc légèrement penché Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue, au sein d'un groupement d'arbres intéressant	Essence : Cèdre Situation urbaine : en bordure de rue dans un EVP, enjeu trame verte.	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	




PLU INTERCOMMUNAL PARIS EST MARNE&BOIS

GRILLE PATRIMONIALE · PATRIMOINE NATUREL · VINCENNES

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	39	J107	109, rue DeFrance	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet tronc légèrement penché Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue, au sein d'un groupement d'arbres intéressant	Essence : Pin Situation urbaine : en bordure de rue dans un EVP, enjeu trame verte.	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	40	J102	188, rue de la Jarry	Arbre remarquable	Description de l'arbre : port équilibré Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Résineux Situation urbaine : angle de rue, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	41	I134	24, rue de la Renardière	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, belle silhouette Intérêt paysager : grand sujet intéressant	Essence : Cèdre Situation urbaine : en bord de rue, dans un EVP, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	42	L150	56, rue DeFrance	Arbre remarquable	Description de l'arbre : belle ampleur mais port déséquilibré par la proximité avec la façade Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Cèdre Situation urbaine : bord de rue, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	43	H22	53, rue DeFrance	Arbre remarquable	Description de l'arbre : port libre, peu taillé Intérêt paysager : visible depuis la rue, participera au paysage du futur complexe sportif.	Essence : Érable Situation urbaine : rue pavillonnaire, secteur densément bâti	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	44	H172	95, rue de la Jarry	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, très peu taillé Intérêt paysager : participe au paysage de la rue	Essence : Tilleul Situation urbaine : cœur d'ilot ouvert	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	45	H123	12, rue Guynemer	Arbre remarquable	Description de l'arbre : participe au paysage de la rue Intérêt paysager : grand sujet, très peu taillé	Essence : Tilleul Situation urbaine : cœur d'îlot ouvert	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	46	I37	138, rue de la Jarry	Arbre remarquable	Description de l'arbre : belle silhouette, port colonnaire et équilibré Intérêt paysager : présence arborée au sein d'un ensemble peu planté	Essence : Pin Situation urbaine : dans un cœur d'îlot, dans une zone d'îlot de chaleur, enjeu pour la trame verte.	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	47	I34	130, rue de la Jarry	Arbre remarquable	Description de l'arbre : beau sujet pour l'espèce, peu taillé Intérêt paysager : présence arborée au sein d'un ensemble peu planté	Essence : Prunus Situation urbaine : dans un cœur d'îlot, dans une zone d'îlot de chaleur, enjeu pour la trame verte.	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	48	I227	69, rue Defrance	Arbre remarquable	Description de l'arbre : belle silhouette, bel avenir Intérêt paysager : présence arborée au sein d'un ensemble peu planté	Essence : Conifère Situation urbaine : dans un cœur d'îlot, dans une zone d'îlot de chaleur, enjeu pour la trame verte.	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	





Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	49	F187	58, rue de la Jarry	Arbre remarquable	Description de l'arbre : Grand sujet, étêté mais belle silhouette Intérêt paysager : au sein d'un ensemble planté intéressant	Essence : Résineux Situation urbaine : cœur d'îlot, dans un EVP	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	50	F152	49, boulevard de la Libération	Arbre remarquable	Description de l'arbre : beau sujet, taille raisonnée en tête de chat Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Tilleul Situation urbaine : Angle de rue	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	51	F1	18, rue Joseph Gaillard	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, taille raisonnée en tête de chat Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Platane Situation urbaine : cœur d'îlot, dans un EVP	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	





Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	52	E92	42, rue Diderot	Arbre remarquable	Description de l'arbre : jeune sujet, port boule très étalé, bel avenir Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : If Situation urbaine : en bord de rue, zone îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	53	E132	28, rue Diderot	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, silhouette harmonieuse Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : conifère type cèdre Situation urbaine : en bord de rue, zone îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	54	D44	13, rue Crébillon	Arbre remarquable	Description de l'arbre : très grand sujet, port déséquilibré mais libre Intérêt paysager : visible depuis la rue, au sein d'un ensemble planté intéressant.	Essence : marronnier Situation urbaine : cœur d'îlot	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	55	D202	118, avenue de la République	Arbre remarquable	Description de l'arbre : taille en tête de chat, potentiel de développement Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Marronnier Situation urbaine : En bord d'une rue non plantée.	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	56	B159	6, rue Daumesnil	Arbre remarquable	Description de l'arbre : sujet de taille moyenne, équilibré, potentiel de développement Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Chêne Situation urbaine : cœur d'îlot ouvert	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	57	B311	11, rue Daumesnil	Arbre remarquable	Description de l'arbre : jeune sujet, belle allure, port équilibré avec une belle flèche Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue, fort intérêt automnal.	Essence : Ginkgo Situation urbaine : en bord de rue	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	58	B236	Rue Daumesnil	Arbre remarquable	Description de l'arbre : très grand sujet, port équilibré malgré la proximité de la façade Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue.	Essence : Cèdre Situation urbaine : en angle de rue	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	59	E147	100, rue de Fontenay	Arbre remarquable	Description de l'arbre : port équilibré, multi-tronc, bel avenir Intérêt paysager : visible depuis le square, fort intérêt automnal	Essence : Ginkgo Situation urbaine : cœur d'îlot, dans un EVP, secteur îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

PLU INTERCOMMUNAL PARIS EST MARNE&BOIS





GRILLE PATRIMONIALE · PATRIMOINE NATUREL · VINCENNES





Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	60	E13	100, rue de Fontenay	Arbre remarquable	Description de l'arbre : port équilibré, bel avenir Intérêt paysager : visible depuis le square	Essence : Epicéa Situation urbaine : cœur d'îlot, dans un EVP, secteur îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	61	A90	11, rue Monmory	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet étêté, port déséquilibré Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue, au sein d'un ensemble planté intéressant	Essence : Cèdre Situation urbaine : cœur d'îlot ouvert, secteur d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	62	A90	11, rue Monmory	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, taille en tête de chat raisonnée Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue, au sein d'un ensemble planté intéressant.	Essence : Marronnier Situation urbaine : cœur d'îlot ouvert, bord de rue, secteur d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	63	A230	25, rue de la Paix	Arbre remarquable	Description de l'arbre : étêté mais port libre harmonieux, fort intérêt automnal Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue.	Essence : Tulipier Situation urbaine : bord de rue, secteur îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	



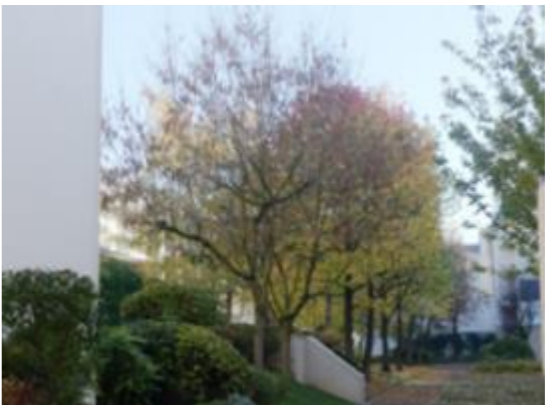
Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	64	A12	39, rue des Meuniers	Arbre remarquable	Description de l'arbre : jeune sujet multi-tronc mais bel avenir Intérêt paysager : participe au paysage de la rue, intérêt écologique	Essence : Érable Situation urbaine : bord de rue, secteur d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	65	B223	10, rue Charles Pathé	Arbre remarquable	Description de l'arbre : Très beau sujet multi-tronc, peu taillé avec un bel avenir Intérêt paysager : rareté de l'essence sur la commune, fort intérêt automnal	Essence : Hêtre Situation urbaine : cœur d'îlot	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	66	P178	28, avenue de la République	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, belle silhouette, essence rare Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Séquoia Situation urbaine : cœur d'îlot	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	67	O56	13, avenue du Château	Arbre remarquable	Description de l'arbre : grand sujet, taille drastique Intérêt paysager : présence de sujets arborés très rare dans le quartier	Essence : Tilleul Situation urbaine : cœur d'îlot en zone urbaine très dense, zone d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

PLU INTERCOMMUNAL PARIS EST MARNE&BOIS

GRILLE PATRIMONIALE · PATRIMOINE NATUREL · VINCENNES





Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	68	B77	30, rue de l'église	Arbre remarquable	Description de l'arbre : Sujet de taille moyenne en tête de chat Intérêt paysager : rare présence arborée dans le secteur très densément bâti	Essence : Tilleul Situation urbaine : cœur d'îlot dans un EVP, zone d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	69	B77	30, rue de l'église	Arbre remarquable	Description de l'arbre : Sujet de taille moyenne en tête de chat Intérêt paysager : rare présence arborée dans le secteur très densément bâti	Essence : Tilleul Situation urbaine : cœur d'îlot dans un EVP, zone d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	70	O283	2, avenue du Château	Arbre remarquable	Description de l'arbre : beau sujet majestueux Intérêt paysager : au sein d'un espace planté intéressant, intérêt automnal	Essence : Érable rouge Situation urbaine : cœur d'îlot, zone d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	71	O166	52, rue Raymond du Temple	Arbre remarquable	Description de l'arbre : petit sujet avec possibilité de se développer Intérêt paysager : présence de sujets arborés très rares dans le quartier, intérêt écologique	Essence : Érable Situation urbaine : cœur d'îlot en zone très dense, zone d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	





Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	72	O259	23-25, avenue du Château	Arbre remarquable	Description de l'arbre : arbre de petite taille, joli port Intérêt paysager : présence de sujets arborés très rares dans le quartier	Essence : Tilleul Situation urbaine : cœur d'îlot en zone urbaine très dense, zone d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Arbre remarquable isolé à protéger	73 et 74	U110	3, rue Eugénie Gerard	Arbre remarquable	Description de l'arbre : arbre de petite taille, joli port Intérêt paysager : présence de sujets arborés très rares dans le quartier, visible depuis la rue	Essence : Magnolia Situation urbaine : cœur d'îlot en zone très dense, zone d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	75	O283	2, avenue du Château	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : alignement de 3 tilleuls, taillés en tête de chat, peu taillés Intérêt paysager : au sein d'un espace planté intéressant	Essence : Tilleuls Situation urbaine : cœur d'îlot, zone d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	76	U77	2, rue du Docteur Lebel	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : alignement de 2 tilleuls, taille en tête de chat Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Tilleuls Situation urbaine : en bordure d'une rue non plantée	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	




Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	77	U82	12, rue du docteur Lebel	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : alignement de 3 tilleuls, taille en tête de chat Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Tilleuls Situation urbaine : en bordure d'une rue non plantée	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	78	Q112	11, rue Massue	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : alignement de 4 érables + 4 tilleuls très taillés Intérêt paysager : îlot de fraîcheur	Essence : Érable Negundos Situation urbaine : cœur d'îlot densément bâti, dans un EVP	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	79	R83 et 79	Rue de Lagny	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : plantation arborée dense (environ 20 sujets) Intérêt paysager : petite forêt, îlot de fraîcheur	Essence : érables et tilleuls Situation urbaine : cœur d'îlot au sein d'un îlot très densément bâti	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	80	V30	38, avenue des Minimes	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : alignement de 7 arbres, essences variées Intérêt paysager : petite forêt, îlot de fraîcheur	Essence : Liquidambar Situation urbaine : cœur d'îlot, dans un EVP	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	




PLU INTERCOMMUNAL PARIS EST MARNE&BOIS




GRILLE PATRIMONIALE · PATRIMOINE NATUREL · VINCENNES

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	81	X203	41, rue des Vignerons	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : alignement de 3 tilleuls Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : tilleuls Situation urbaine : en bordure de rue, à proximité du bois.	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	82	O75	8, rue Saulpic	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : structure régulière de quatre sujets Intérêt paysager : présence de sujets arborés très rare dans le quartier, associés à une maison.	Essence : tilleuls ? Situation urbaine : cœur d'îlot en zone urbaine très dense, zone d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	83	O114	22, avenue du Château	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : alignement de deux marronniers, taille en tête de chat drastique Intérêt paysager : présence de sujets arborés très rare dans le quartier	Essence : deux marronniers Situation urbaine : cœur d'îlot en zone urbaine très dense, zone d'îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	84	N79	26, cours Marigny	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : alignement de 7 tilleuls, taille en tête de chat Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue, associés à une maison intéressante	Essence : tilleuls Situation urbaine : en bordure du cour Marigny	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
Alignements et groupes d'arbres à protéger	Alignements et groupes d'arbres à protéger	85	N61	13, avenue Foch	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : double alignement de 8 tilleuls, taille régulière en tête de chat Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue, associé à une maison intéressante	Essence : Tilleuls Situation urbaine : en lisière du bois	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
Alignements et groupes d'arbres à protéger	Alignements et groupes d'arbres à protéger	86	N39	28, avenue Pierre Brossolette	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : 2 tilleuls, taille en tête de chat Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue, encadrement d'une maison intéressante	Essence : tilleuls Situation urbaine : en bord de rue et de voie ferrée	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
Alignements et groupes d'arbres à protéger	Alignements et groupes d'arbres à protéger	87	M61	39, avenue Foch	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : 2 tilleuls, taille en tête de chat. Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : tilleuls Situation urbaine : en lisière du bois	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	88	M35	52, avenue Pierre Brossolette	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : alignement de 7 marronniers, taille en tête de chat sévère Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Marronniers Situation urbaine : proximité du bois, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	




Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	89	L157	16, boulevard de la Libération	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : structure remarquable, alignement de 22 platanes Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Platanes Situation urbaine : bord de rue et de voie ferrée	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	90	L157	16, boulevard de la Libération	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : alignement de pins Intérêt paysager : au sein d'un ensemble planté intéressant	Essence : Pin sylvestre Situation urbaine : cœur d'îlot, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	91	L148	36, rue DeFrance	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : 3 beaux platanes en tête de chat Intérêt paysager : au sein d'un ensemble arboré intéressant	Essence : Platanes Situation urbaine : cœur d'îlot, dans un EVP, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	92	L148	36, rue Defrance	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : bouquet de 4 platanes, port libre, très peu taillés. Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue et du square	Essence : Platanes Situation urbaine : en bord de rue, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	93	J148	7, rue des Pommiers	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : 2 tulipiers, bel avenir Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : Tulipier Situation urbaine : angle de rue, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	94	J136	27, rue des Pommiers	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : jeune sujets, ensemble de 12 érables argentés, bel avenir Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : érables argentés Situation urbaine : bord de rue, parking, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	95	J136	27, rue des Pommiers	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : structure régulière de 43 sujets Intérêt paysager : présence arborée dans un îlot peu plantée	Essence : marronniers Situation urbaine : cœur d'îlot, grande copropriété, enjeu trame verte et îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	96	J136	27, rue des Pommiers	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : bouquet de 3 platanes Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : platanes Situation urbaine : en bord de rue, entrée de ville, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	97	E31	10, rue de la Liberté	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : bouquet de 4 grands platanes Intérêt paysager : visible depuis le square	Essence : platanes Situation urbaine : cœur d'îlot secteur îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	

PLU INTERCOMMUNAL PARIS EST MARNE&BOIS

GRILLE PATRIMONIALE · PATRIMOINE NATUREL · VINCENNES

Commune	Catégorie du PLUi	ID	Cadastre	Adresse	Type d'élément	Motif de l'identification	Particularités	Préconisations / Prescriptions	Photos
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	98	E73	16, rue de Strasbourg	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : alignement de 3 tilleuls, taille en tête de chat régulière Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : tilleuls Situation urbaine : angle de rue	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	99	B236	Rue Daumesnil	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : alignement de 8 grands platanes Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue, îlot de fraîcheur	Essence : platanes Situation urbaine : bord de rue	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	100	A225	28, rue de la Paix	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : 3 alignements de 5 érables champêtres et érables planes Intérêt paysager : intérêt écologique, espèce adaptée au réchauffement climatique	Essence : érables Situation urbaine : cœur d'îlot, parking, secteur îlot de chaleur	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	
VINCENNES	Alignements et groupes d'arbres à protéger	101	D194	37, rue Leroyer	Groupe d'arbres remarquables	Description de l'arbre : 2 érables taillés en tête de chat Intérêt paysager : contribue au paysage de la rue	Essence : érables Situation urbaine : en bord de rue, enjeu trame verte	Abattage interdit, compensation obligatoire, pas de construction à moins de 3m du collet de l'arbre. Pas d'exhaussement, de déblai ni de remblai et de compactage dans le périmètre des racines.	